



FORETS

SUPPLÉMENT DE
LA TERRE DE CHEZ NOUS
VOL. 19 - N° 4 - NOVEMBRE 2008

de chez nous



DOSSIER ESTRIE

Concilier les intérêts privés et publics

AGA

Orientations et conférences



T5050

de 72 à 90 CV

HAUTE PERFORMANCE À PETIT PRIX!

Biodiesel
**CLEAN
ENERGY
LEADER**

- Possibilité de 2RM ou 4RM avec ou sans cabine
- Moteur de 274 po³
- Transmission avec boîte synchronisée 12 x 12
- Robuste attelage à trois points de classe II et force de levage de plus de 5000 lbs à l'arrière
- Possibilité d'ajout d'un chargeur



T3000

La référence #1 du marché



TT75

**LA GROSSE PUISSANCE !
BOOMER™**
de 35 à 50 CV

Transmission 12 x 12 avec inverseur
mécanique ou électrohydraulique
Moteur 4 cylindres

AUCUN OBSTACLE NE L'ARRÊTE !

- Le tracteur hors taxes
- Sans silencieux vertical
- Haut dégagement
- Arceau repliable
- Permet de passer sous la tubulure et même dans les mauvais chemins

Informez-vous de nos excellents programmes de financement et de location.

Sujet à approbation de crédit **CNH CAPITAL**

Élégance, innovation et dynamisme chez vos concessionnaires du Québec

Équipement J.M.A.R. inc.
Alma

La matapédienne
coopérative agricole
Amqui

Trudel & Piché inc.
Québec
Saint-Narcisse
Ctè Champlain

Longus Équipements inc.
Chomedey, Laval

Fernand Campeau & fils inc.
Dalhousie Station

Équipements T.M.
Huntingdon

Équipement Inotrac inc.
Iberville
Saint-Hyacinthe

Groupe Dynaco
La Pocatière
Rivière-du-Loup

Équipements B. Morin inc.
Lennoxville

J. René Lafond inc.
Mirabel

Coop uniforce
Napierville,
Sainte-Martine
Saint-Michel

New-Holland
Nicolet-Yamaska
Nicolet

C.A.R. de Parisville
Parisville

Équip. de ferme
Papineau Ltée.
Plaisance

Performance Rimouski inc.
Pointe-au-Père

Unicoop, Coop agricole
Saint-Agapit
Saint-Anselme
Sainte-Marie-de-Beauce
Saint-Vallier

Machinerie C.H. inc.
Saint-Guillaume

Raymond Lasalle inc.
Saint-Thomas de Joliette

René Riendeau 1986 inc.
Varenes

COOP des Bois-Francis
Victoriaville

Équipement Proulx
& RAÏCHE inc.
Wotton

La
FRAQ

New Holland, fier partenaire de la
Fédération de la relève agricole du Québec

NEW HOLLAND
AGRICULTURE

Une marque qui vous ressemble !

ÉDITEUR

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien, bur. 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél. : 450 679-8483
Courriel : foret@laterre.ca
Site Web : www.laterre.ca

DIRECTEUR

Loïc Hamon

COMITÉ DIRECTEUR

Serge Beaulieu (FPAQ)
Anne-Marie Granger-Godbout (FPAQ)
Charles-Félix Ross (FPAQ)
Jean-Pierre Dansereau (FPBO)
Pierre-Maurice Gagnon (FPBO)

**RÉDACTEUR EN CHEF,
DÉLÉGUÉ AUX MAGAZINES**
Michel Beaunoyer

SECRÉTAIRE DE PRODUCTION

Lorraine Trottier

COLLABORATEURS

Alfa Arzate
Dominic Besner
Johannie Coiteux
Sylvain Dulac
Anne-Marie Granger-Godbout
Daniel Roy

CONCEPTION GRAPHIQUE

La Terre de chez nous

COORDONNATRICE DE PRODUCTION

Carole Lalancette

INFOGRAPHIE

Nancy Litjens

PUBLICITÉ

Courriel : pub@laterre.ca

DIRECTEUR DES VENTES

André Savard, poste 7221

REPRÉSENTANTS AU QUÉBEC

Christian Guinard, poste 7271
Sylvain Joubert, poste 7272
Sylvain Lalonde, poste 7576

REPRÉSENTANT HORS QUÉBEC

Jacques Long
Tél. : 905 335-5700
Télec. : 905 335-5001
Courriel : jlong@laterre.ca

TIRAGE ET ABONNEMENT

Marie-Josée Rheault, poste 7290

IMPRESSION

Imprimerie Solisco

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1180-4270

PHOTO PAGE COUVERTURE

Michel Beaunoyer

PROCHAINE PARUTION

12 février 2009

DATE DE RÉSERVATION PUBLICITAIRE

22 janvier 2009

MATÉRIEL PUBLICITAIRE

29 janvier 2009

Ce magazine est publié quatre fois par année.

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



SOMMAIRE

Novembre 2008



4	ÉDITORIAL (FORÊT) LE DROIT DE SE TENIR DEBOUT	20	ÉDITORIAL (SIROP) CENT MILLIONS DE BONNES RAISONS
5	FÉDÉ-INFO - LA COMMISSION PARLEMENTAIRE ENTEND LA FÉDÉRATION - LE GOUVERNEMENT ENTEND RESPECTER LES PLANS CONJOINTS - LES ATTENTES DES FORESTIERS ADRESSÉES AU FUTUR GOUVERNEMENT CANADIEN - DEUX NOUVEAUX AFFILIÉS À LA FÉDÉRATION - TABLE DE CONCERTATION SUR LE MARCHÉ DE LA MATIÈRE LIGNEUSE	21	ACTUALITÉS ACÉRIQUES - PAIEMENT AUX PRODUCTEURS - ALLOCATION DE CONTINGENTS 2008-2009 - LIMITER LA PROPAGATION DU LONGICORNE ASIATIQUE - CONTENANTS DE MÉTAL RETIRÉS DU MARCHÉ (VERMONT) - DEUX ACÉRICULTRICES COURONNÉES - FORMATION SUR LA QUALITÉ
7	DOSSIER ESTRIE - CONCILIER LES INTÉRÊTS PRIVÉS ET PUBLICS - LE PROGRAMME DES TRAVAUX COMMERCIAUX - LA CERTIFICATION - LA FORÊT LABORATOIRE D'ANDRÉ ROY	23	PROMOTION LE SIAL COMME VITRINE DES PRODUITS DE L'ÉRABLE DU QUÉBEC
		26	AGA - DU PAIN SUR LA PLANCHE - HUIT CONFÉRENCIERS SE SUCCÈDENT
		30	CRÉATIFS DE L'ÉRABLE LES GAGNANTS DU PREMIER CONCOURS
		32	ÉVAPORATION VOTRE SYSTÈME D'ÉVAPORATION À L'HUILE EST-IL ÉNERGIQUEMENT EFFICACE?
		35	CAPSULE HISTORIQUE NOS ÉRABLIÈRES. POURQUOI LES CONSERVER. COMMENT LES EXPLOITER.
		38	PROMOTION LE MAGAZINE JAPONAIS ECLAT EN VISITE AU QUÉBEC



Le droit de se tenir debout



Pierre-Maurice Gagnon
Président de la FPBQ

Le gouvernement a tenu récemment une Commission parlementaire pour recueillir les commentaires des intervenants du secteur forestier sur son projet de réforme de la Loi sur les forêts. Nous y avons été invités et avons alors fait part de nos positions avec conviction.

En plus d'appuyer les grandes orientations de réforme, nous sommes principalement intervenus pour demander qu'on s'assure de donner une juste valeur au bois des forêts publiques et qu'on respecte mieux le principe de la résidualité.

Les derniers jours précédant la fin les audiences de la Commission parlementaire ont aussi été pour nous l'occasion de dénoncer avec vigueur les propositions d'une coalition d'intervenants menés par le

Conseil de l'industrie forestière du Québec. Une coalition qui, en prenant bien garde de nous inviter à ses travaux, a accouché de propositions centrées sur la réduction des redevances que paye l'in-

dustrie pour le bois des terres publiques et sur l'élimination de toute une série de dépenses dont elle a, pour l'instant, la responsabilité. Des propositions qui se traduiraient pour nous par une compétition insoutenable sur les marchés et limiteraient de façon importante notre capacité à développer nos forêts de façon durable.

Malgré les temps difficiles que nous traversons et malgré les dangers évidents de représailles, nous nous devons de réagir aux propositions de la coalition. Il n'a pas été facile de décider de s'opposer à tous ces acteurs avec qui, il y a quelques mois encore, nous forgions les consensus du Sommet sur l'avenir du secteur forestier. Mais que faire d'autre devant ces propositions qui allaient si clairement contre nos intérêts et qu'on tentait d'imposer, dans notre dos, comme la suite des travaux de ce Sommet? Il n'y avait qu'une seule voie à suivre. Nous tenir debout et dire notre indignation.

En insistant comme nous le faisons depuis pour qu'on ne développe pas le régime

forestier du futur avec des solutions liées à la crise actuelle, nous ne nous cachons pas la tête dans le sable et n'ignorons pas les nombreux drames qui se déroulent en région, lors des fermetures successives d'usines. Comment le pourrions-nous? Nos producteurs et nos communautés sont aussi touchés par ces fermetures. Ils sont des acteurs de ces drames au même titre que sont les travailleurs des forêts publiques et des usines. Oui ça va mal et oui, le gouverne-

Pendant

ment doit soutenir le secteur forestier! Mais il doit le faire pour tous. Pendant que nous réclamons une aide qui ne vient pas, nous constatons que celle offerte à l'industrie réduit notre accès aux marchés

ment doit soutenir le secteur forestier! Mais il doit le faire pour tous. Pendant que nous réclamons une aide qui ne vient pas, nous constatons que celle offerte à l'industrie réduit notre accès aux marchés, crée une pression intense sur

les prix de vente et diminue l'argent disponible pour faire de l'aménagement. On sauve les emplois en usine au prix des nôtres! Ça ne doit pas durer et ça ne doit surtout pas devenir la base du nouveau régime forestier. L'avenir n'est pas dans un secteur forestier où les industries ne survivent que lorsqu'on leur donne le bois. Il est dans un secteur forestier restructuré, capable de faire face aux coûts d'une forêt gérée durablement, où les sylviculteurs seront enfin respectés, qu'ils œuvrent en forêt publique ou privée.

Nous ne croyons pas qu'une telle restructuration puisse se faire du jour au lendemain et ne prétendons pas qu'il ne faille pas rechercher l'efficacité et la maîtrise des coûts de production. Nous avons indiqué plus d'une fois notre ouverture à travailler dans ce sens, dans la mesure où on nous respectera et où on ne nous demandera pas simplement de démanteler nos outils de mise en marché collective. Sans eux, il y a longtemps que nous aurions perdu le droit de nous tenir debout!

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE ENTEND LA FÉDÉRATION

Le 30 octobre, le président et le directeur de la Fédération ont présenté un mémoire à la commission parlementaire traitant de la mise en œuvre d'un nouveau régime forestier.

D'entrée de jeu, la Fédération a signalé ne pas remettre en cause les grandes orientations mises de l'avant dans le cadre de la révision du régime forestier. Le mémoire critique cependant les mécanismes d'application qui les accompagnent concernant la mise en marché du bois de la forêt publique, compte tenu des éventuelles répercussions négatives pour la forêt privée. Pour la Fédération et ses syndicats, si ces propositions sont mises en œuvre, le marché qu'on souhaite compétitif ne le sera pas. La forêt privée devra subir une compétition déloyale et inéquitable de la forêt publique. Sauf en période de grande demande pour les produits forestiers, le bois des forêts familiales rencontrera des difficultés à trouver une place sur les marchés à des prix réalistes et compatibles avec des pratiques durables. Le mémoire de la Fédération souligne que la loi façonnée à partir des propositions pour la vente du bois présentées dans le *Document de consultations* ira à l'encontre d'au moins deux principes de la Loi québécoise sur le

développement durable : la recherche de l'équité et l'internalisation des coûts. Des recommandations précises sont formulées dans le mémoire pour assurer une application efficace du nouveau système proposé. Pour la Fédération, l'objectif devrait clairement être de générer les revenus nécessaires pour assurer le développement durable des territoires forestiers. Il a été souligné à la Commission qu'encore une fois on confond politique de développement du territoire forestier et politique de développement de l'industrie forestière. Le mémoire indique que les deux ont leur place, mais il est grand temps qu'on cesse de substituer la seconde à la première. La Commission a donc été invitée à distinguer deux tâches : celle de développer un régime forestier pour le futur, et celle d'offrir au secteur forestier et à ses acteurs une stratégie de soutien et de transition, en temps de crise et de mutation.

« Nous vous invitons aussi avec insistance à mieux peser les impacts que vos décisions auront pour les acteurs de la forêt privée et à les soutenir aussi en ces moments difficiles. Trop de décisions prises pour aider l'industrie forestière le sont à leurs dépens » de souligner les intervenants de la Fédération. « Nous vous tendons encore une fois la main. Nous espérons que vous

en ferez autant » de conclure M. Gagnon. Le mémoire de la Fédération est disponible sur son site Internet à www.fpbq.qc.ca.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTEND RESPECTER LES PLANS CONJOINTS

En mai dernier, les délégués des syndicats réunis lors de l'assemblée générale de la Fédération interpellèrent unanimement le premier ministre du Québec pour que son gouvernement :

- réaffirme et consolide son soutien à l'aménagement durable des forêts privées;
- s'engage rapidement à préserver les outils collectifs de mise en marché mis à leur disposition par la *Loi sur la mise en marché sur les produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et à maintenir la reconnaissance du bois comme un produit agricole;
- prenne fermement position afin de répondre enfin à leurs demandes répétées pour un soutien accru qui leur permettra de faire face aux effets néfastes de la crise du secteur forestier.

En réaction à cette déclaration, le sous-ministre associé à Forêt Québec indiquait dans une lettre adressée au président de la Fédération que bien que le Ministère analyse présentement de nouveaux mécanismes d'établissement des prix du bois issu des forêts publiques, il entend « continuer à respecter les dispositions légales actuelles qui régissent la mise en marché des bois de la forêt privée ». À l'intérieur de cette correspondance, le sous-ministre confirme également que le gouvernement entend maintenir son soutien à l'aménagement des forêts privées. Il signale que l'orientation formulée de soutenir la sylviculture intensive, tant en forêt privée que publique, implique une révision des différents programmes destinés à la mise en valeur des ressources du milieu forestier.

LES ATTENTES DES FORESTIERS ADRESSÉES AU FUTUR GOUVERNEMENT CANADIEN

Le 25 septembre, à l'occasion d'un conseil général spécial de l'UPA, les attentes du secteur forestier ont été transmises par le

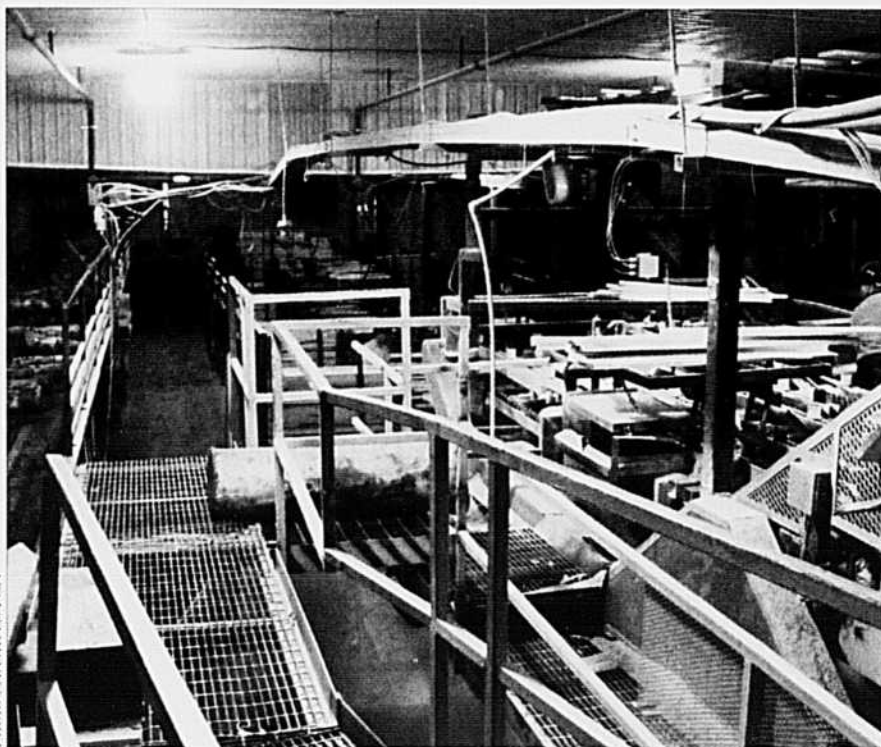


Photo : Archives/ICN

porte-parole de la Fédération aux représentants des différents partis politiques présents. S'appuyant sur les recommandations émises récemment par le comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes du Canada et le comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, ces attentes visent :

- l'encouragement des propriétaires de boisés à pratiquer un aménagement forestier durable par le biais de l'impôt sur le revenu;
- le soutien des programmes provinciaux d'aménagement forestier et les programmes de formation à l'intention des propriétaires de boisés, ce qui les aidera à traverser la crise vécue par le secteur forestier;
- l'établissement d'un programme expérimental de rémunération des biens et services environnementaux générés par les boisés;
- la reconnaissance des caractéristiques des petites propriétés forestières dans les règles régissant le futur marché du carbone.

De plus, en collaboration avec la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, la Fédération a développé un dépliant à l'endroit des députés du parlement fédéral. Le document se divise en trois sections, soit :

1. une description des propriétaires de boisés au Canada;
2. les enjeux des propriétaires de boisés;
3. les demandes aux députés et partis nationaux.

Ce document également disponible en anglais a été utilisé par les associations provinciales de propriétaires forestiers pour interpeller les différents candidats à travers le Canada.

DEUX NOUVEAUX AFFILIÉS À LA FÉDÉRATION

La Fédération compte deux nouveaux membres, soit le Syndicat des propriétaires forestiers du sud-ouest du Québec et l'Office des producteurs de bois de la Gatineau. L'arrivée de ces deux organisations au sein de la Fédération constitue une très bonne nouvelle. Comme l'affirmait le président de la Fédération, Pierre-Maurice Gagnon, lors de la dernière assemblée générale, « nous ne serons jamais trop nombreux pour défendre nos intérêts ». Cette affirmation prend tout son sens avec l'ampleur des problèmes actuels de mise en marché qui sévissent dans plusieurs régions.

TABLE DE CONCERTATION SUR LE MARCHÉ DE LA MATIÈRE LIGNEUSE

À l'occasion de la 70^e réunion de la Table de

concertation sur le marché de la matière ligneuse, la Fédération a demandé l'application du mécanisme prévu à l'article 46.1 de la Loi sur les forêts, pour assurer le principe de la résidualité des bois de la forêt publique dans l'approvisionnement de l'industrie forestière. Cette demande concerne le tremble et les autres feuillus de trituration dans la région de l'Outaouais-Laurentides alors que l'usine de Louisiana-Pacific à Bois-Franc ne reçoit plus de bois de la forêt privée tout en continuant de s'approvisionner en forêt publique.

Afin d'éviter au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de devoir recourir éventuellement à ce mécanisme dans d'autres dossiers, la Fédération a également porté à l'attention de la table des situations qui risquent de devenir problématiques pour les résineux sur les territoires du Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais et dans la région du Centre-du-Québec.

Ces différents problèmes, vécus par les propriétaires forestiers privés, surgissent à la suite d'allocations récentes de bois de la forêt publique à différents industriels forestiers, et ce, à des taux réduits. Une nouvelle preuve qu'au Québec, les conditions de mise en marché des propriétaires forestiers privés sont fortement influencées par la forêt publique.



Photo : Marc-André Côté

Concilier les intérêts privés et publics; un défi grandissant en Estrie

La région de l'Estrie est occupée avant tout par la forêt privée. Quelque 10 800 propriétaires forestiers détiennent 862 000 hectares de forêts, soit 69 % de la superficie forestière totale présente sur ce vaste territoire.

La présence de communautés urbaines importantes à proximité, dont Montréal et Sherbrooke, confère une vocation touristique importante à plusieurs secteurs de cette région. Les zones du mont Orford, de Sutton, du lac Memphrémagog et du lac Mégantic sont, entre autres, parmi les plus fréquentées pour des activités de plein air.

Protection des paysages, conservation de parties de territoires, maintien de corridors forestiers, sentiers de motoneiges et de VTT, protection des plans d'eau font partie des préoccupations grandissantes manifestées par des citoyens qui occupent ou fréquentent ce territoire. Ces préoccupations se traduisent souvent par des règlements municipaux de plus en plus complexes visant à protéger les forêts. Dans un tel contexte, être producteur de bois constitue un défi quotidien. Pour plusieurs propriétaires, la clé réside dans la pratique d'une sylviculture de plus en plus fine. Le reportage de la présente publication chez André Roy témoigne de cette réalité. Pour y arriver, les programmes mis à leur disposition par l'État deviennent des outils indispensables. Quelque 2000 propriétaires forestiers de l'Estrie ont recours annuellement au programme d'aide à la mise en

valeur des forêts privées et à celui du remboursement des taxes foncières. Des incitatifs essentiels pour être en mesure de pratiquer une sylviculture appropriée, tout en y retirant un revenu qu'on pourrait qualifier d'acceptable. Cependant, les budgets sont limités pour répondre aux besoins grandissants et les critères du programme de remboursement des taxes foncières de moins en moins adéquats face à une montée vertigineuse de ces taxes dans plusieurs secteurs.

Ce contexte général oblige également le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie à être présent à plusieurs tables de travail regroupant des intervenants aux intérêts multiples, tels que :

- le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF),
- le Comité régional sur le patrimoine paysager estrien,

- la Commission régionale sur les ressources naturelles, le territoire de l'Estrie et celui de la Montérégie-Est (CRRNT),
- le comité de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE),
- le Service intégré du bois de l'Estrie (SIB),
- le comité sur les véhicules hors route de l'Estrie et Montérégie-Est,
- les Tables forêts des MRC.

Y partager les réalités de la production forestière et voir à concilier cette activité économique importante avec les attentes du milieu devient un exercice régulier. Mais, bien qu'elles soient de plus en plus exigeantes en temps, les dirigeants du syndicat accordent une grande importance à ces représentations. Il en va également ainsi pour le développement de la certification environnementale des forêts privées du territoire, projet auquel s'applique actuellement le syndicat et dont il est question dans ce numéro.



Photos: Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

Le programme de travaux commerciaux (PTC) en Estrie



Sylvain Dulac

ing. f., adjoint au directeur général du SPBE

Déjà en 2004, le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie faisait connaître au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) les besoins budgétaires requis pour assurer les premières éclaircies en plantation résineuse pour la période 2005-2009. À la suite de différentes demandes issues

de la forêt privée, en septembre 2005, le ministre du MRNF de l'époque, Pierre Corbeil, annonçait une enveloppe budgétaire pour la réalisation de traitements commerciaux additionnels au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, soit le Programme de traitements commerciaux (PTC). Des enveloppes budgétaires ont ainsi été distribuées dans toutes les régions dans le but de réaliser des travaux d'éclaircies commerciales dans les plantations pour les propriétaires de boisés privés. Dans le discours sur le budget 2006-2007, le

gouvernement du Québec annonçait la mise en place d'une Stratégie d'investissements sylvicoles pour laquelle une somme de 75 M\$ sur quatre ans a été accordée. « Les efforts d'aménagement des 30 dernières années, conjugués à une forêt qui est en croissance, ont donné des résultats; aujourd'hui, quelque 130 000 hectares de résineux, reboisés ou en peuplements naturels ayant fait l'objet d'une éclaircie précommerciale, se prêtent déjà à l'éclaircie commerciale. La forêt privée peut ainsi contribuer à atténuer les problèmes d'approvi-



sionnement actuels ou anticipés de l'industrie forestière », annonçait alors le ministre Corbeil. C'est dans ce contexte que le PTC a été mis en place à l'échelle provinciale. Dans le même énoncé, le ministre a manifesté son intention de soumettre à l'approbation des autorités gouvernementales un projet de stratégie englobant des actions en forêt publique et privée. Un budget de 5 MS pour les années 2006 et 2007 était alors consenti à la forêt privée pour la réalisation de travaux commerciaux. Pour la région de l'Estrie, depuis la mise en

place du PTC, on dénombre 582 propriétaires qui ont été desservis par ce programme sur l'ensemble du territoire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie (tableau 1). Ce sont 3 281 hectares de peuplements forestiers qui ont été traités. Le montant investi par le programme est de 2,35 MS et le volume estimé récupéré est de 180 700 mètres cubes solides (m³). L'impact du PTC de 2005 à 2008 en retombées économiques est considérable pour la région de l'Estrie (Tableau 2). Les bois ont été mis en marché à 70 % auprès

des usines de sciage, générant 8,82 MS, et 30 % auprès des usines de pâtes et papiers, générant 2,48 MS, pour un total de 11,30 MS en transactions. Les revenus pour les producteurs ont été de 7,48 MS pour le sciage et 1,86 MS pour la pâte, totalisant 9,34 MS, (83 % des transactions totales). Les prévisions pour l'année financière 2008-2009 sont intéressantes puisque déjà plus de 700 000 \$ sont prévus pour le PTC, pour un total de 1300 hectares qui seront traités, pouvant générer quelque 50 100 m³ supplémentaires (tableau 3). Plus de 140 pro-

Résumé du calcul des budgets requis pour la première éclaircie (effectué en 2004) :

- estimé du volume à récolter des plantations résineuses effectuées entre 1980-1984 : 1000 ha/année X 120 m³ X 35 % = 42 000 m³
- budget requis pour atteindre ce rythme de croisière : 1000 ha/année X 680 \$/ha = 680 000 \$ par année
- * *taux en vigueur en 2004 à l'AMFE pour effectuer l'éclaircie commerciale résineuse.*

TABLEAU 1

BILAN DU PTC 2005-2008

	Superficie (ha)	Montant (\$)	Volume estimé (m ³)	Nombre propriétaires
Résineux	1707	1 552 260	87 990	412
Feuillus	1574	801 742	92 723	170
Total	3 281	2 354 002	180 713	582

TABLEAU 2

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PTC 2005-2008

	Sciage (m ³)	Pâtes (m ³)	Transactions sciage (\$)	Transactions pâtes (\$)
Résineux	61 590	26 400	3 633 980	1 425 440
Feuillus	64 910	27 820	5 192 480	1 057 040
Total	126 500	54 220	8 826 460	2 482 480
	70 %	30 %	78 %	22 %
Total	180 720		11 308 940	

* *revenus bruts au chemin/transactions totales : 83 %*

EN AFFAIRES À PETITS PRIX!

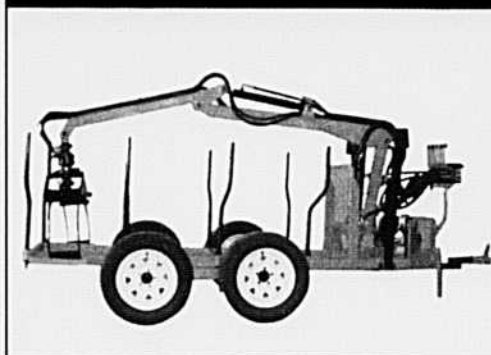
Réservez dès maintenant pour livraison au printemps au 418 228-1262. Pour consulter la fiche technique complète des produits : www.strategikclub.com

strategik
CLUB.COM

Toujours la bonne affaire!

500, 87^e Rue (2^e étage), Saint-Georges (QC) G5Y 7L9

Fruit de l'expérience d'un important manufacturier de chargeuses à bois beauceron, la chargeuse Strategik est fabriquée en Asie selon des critères de qualité rigoureux. Idéal pour l'exploitant forestier qui utilise un VTT ou un petit tracteur, cet équipement facilitera vos travaux tout en minimisant votre investissement.



Chargeuse à bois «Strategik»

- Capacité de levage de 300 à 1000 livres
- Tandem convertissable manuellement pour transport de billes jusqu'à 12 pieds
- Grappin à rotation continue
 - ouverture 29 pouces
 - fermeture 3 pouces

Prix aux membres

5999\$

Prix non-membres 6899\$



propriétaires seront desservis par le PTC pour cette période.

De 2005 à 2009 inclusivement, ce sont en moyenne 1140 hectares qui auront été traités avec le PTC, pour une valeur de 766 100 \$ (tableau 4). Si on inclut les prévisions 2008-2009, le bilan totalise en quatre ans 3,1 MS investis avec le programme, 4500 ha traités et 725 propriétaires participants.

De 2005 à 2009, la moyenne par année de l'impact du PTC pour la région de l'Estrie répond adéquatement à notre estimé identifié en 2004 (tableau 4).

Voici un exemple concret d'écoute de la part des dirigeants gouvernementaux des besoins identifiés à la base par les représentants de la forêt privée concernant la mise en place d'un programme peu coûteux qui génère de l'activité humaine et économique positive pour l'ensemble de la communauté.

En résumé, en Estrie le PTC a connu un grand et vif succès. Au point de vue de l'exécution, la qualité des travaux effectués s'étant avérée excellente avec un retour important sur l'investissement. Les retom-

TABLEAU 3

PRÉVISIONS DU PTC 2008-2009

	Superficie (ha)	Montant (\$)	Volume estimé (m ³ s)	Nombre propriétaires
Résineux	426	395 700	17 800	80
Feuillus	851	314 800	32 300	65
Total	1 277	710 500	50 100	145

TABLEAU 4

BILAN DU PTC - MOYENNE ANNUELLE
POUR LES QUATRE ANNÉES - 2005-2009

	Superficie (ha)	Montant (\$)	Volume estimé (m ³ s)	Nombre propriétaires
Résineux	530	487 000	26 400	125
Feuillus	610	279 100	31 400	60
Total	1 140	766 100	57 800	185
Demande 2004			680 000	42 000

bées économiques de 11,3 MS pour la vente de bois le prouvent et représentent un apport très important dans l'économie régionale.

En terminant, je désire remercier vivement Lise Beauséjour, ing. f. de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie,

Claudine Lajeunesse ing. f. de l'Agence forestière de la Montérégie ainsi que Martin Larrivée ing. f. d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe pour leur précieuse collaboration dans la compilation des données présentées ici, pour l'ensemble de la région de l'Estrie.



La certification : efforts concertés pour un accès à tous

Dominic Besner

Ing. f., M. Sc., Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

Depuis plusieurs années, on entend parler de la certification forestière. Un concept maintes fois discuté, mais qui demeure flou pour le commun des mortels. Est-ce un obstacle supplémentaire à surmonter, une contrainte de plus à respecter pour satisfaire les groupes environnementaux et imposée par la bande aux propriétaires de boisés par l'industrie forestière pour répondre à la demande de produits certifiés? Ou est-ce plutôt une bonne chose, pouvant améliorer les pratiques des producteurs de bois, assurer la protection et la productivité des écosystèmes, rendre acceptables les travaux forestiers aux yeux de la communauté et améliorer les conditions de mise en marché des bois produits? C'est cette dernière façon de voir les choses que le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a décidé d'adopter.

LE RÉSULTAT DE PLUSIEURS ANNÉES D'EFFORTS

Depuis un bon nombre d'années, le Syndicat travaille afin d'inciter les producteurs de bois à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et des autres utilisateurs du milieu forestier. Dans la même veine, un programme d'entrepreneurs forestiers accrédités a également été mis en place par le Syndicat, visant à ce que les travaux de récolte dans la région soient exécutés adéquatement. Puis, le SPBE s'est engagé formellement dans un processus devant mener à la certification des boisés de tous les propriétaires intéressés. À l'assemblée générale annuelle du Syndicat, tenue en avril 2008, il a été convenu

d'adopter une nouvelle Politique d'aménagement forestier durable, premier pas vers la certification. Une résolution a également été prise à l'effet que l'organisation « (...) doit poursuivre activement le dossier de la certification forestière en Estrie et que le Syndicat soit le maître d'œuvre dans la mise en place et le gestionnaire du système de gestion environnementale sur le territoire du plan conjoint de l'Estrie. » Ces initiatives paveront la voie à une reconnaissance, par une tierce partie indépendante, que la gestion des forêts privées en Estrie répond aux principes de l'aménagement forestier durable.

L'année 2009 verra enfin culminer les efforts du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie par l'obtention de la certification

forestière FSC pour l'ensemble du territoire du plan conjoint. Le Forest Stewardship Council (FSC) est l'une des normes de certification forestière les plus en demande actuellement au Québec.

UNE APPROCHE STRATÉGIQUE

Le choix du système de certification est avant tout une décision d'affaire prise en fonction de la demande de bois certifié selon tel ou tel système. Au cours des travaux réalisés avec le Comité certification de la Fédération des producteurs de bois du Québec, une analyse des différents systèmes de certification forestière a été réalisée. L'un des constats du comité était de favoriser la mise en place d'un système de

POTEAUX À VENDRE

Vente de matériel électrique

dans le neuf et recyclé
fils et accessoires à basse et haute
tension, transformateurs



J.M. Pomerleau inc.

110, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Martin (Qc) G0M 1B0

Tél.: (418) 382-5392 / sans frais : 1 800 451-6070

Courriel : jmpomerleau@globetrotter.net • Fax: (418) 382-5843


Photo: Association des propriétaires de bois de la Beauce

gestion environnementale (SGE) permettant de répondre aux exigences des trois normes reconnues actuellement. Les normes du CSA (Canadian Standard Association) et du SFI (Sustainable Forestry Initiative) sont les autres systèmes à compléter le tableau avec celui du FSC. Les travaux au sein du comité ont contribué grandement à l'établissement des bases du SGE pouvant répondre à ces normes.

Jusqu'à tout récemment, rien n'indiquait de façon claire si l'une de ces normes pouvait prévaloir. Dernièrement, la demande des transformateurs, tant au niveau régional qu'au niveau provincial, s'est précisée. Plusieurs scieries et papetières ont même manifesté leur désir de recevoir du bois certifié par le FSC. Le SPBE a donc entrepris les démarches pour obtenir une reconnaissance formelle des pratiques d'aménagement forestier durable des propriétaires selon les principes de la norme FSC. L'organisme SmartWood a été choisi pour mener à bien les audits et octroyer éventuellement la certification.

Par ailleurs, la certification forestière implique nécessairement plusieurs exigences que les producteurs de bois doivent respecter. Élaborés à l'origine pour être administrés par des compagnies forestières de taille importante, les systèmes de certi-

fication forestière ont dû être adaptés pour être applicables sur des petits territoires de tenure privée. Malgré tout, la somme des exigences représente un défi important qu'un propriétaire de boisé peut difficilement surmonter seul.

C'est pourquoi il convient en forêt privée d'opter pour une « certification de groupe ». En Estrie, tout propriétaire de boisé intéressé à certifier sa propriété pourra le faire par l'entremise du SPBE. Le Syndicat veillera alors au respect des exigences de la part de tous les participants. Cette approche permet de rendre la certification accessible à tous, tout en limitant les frais d'administration et de vérification de la tierce partie, lesquels ne sont pas négligeables. Pour répondre aux diverses exigences de la certification forestière, il est nécessaire également de bien coordonner les activités d'aménagement forestier pour l'ensemble de la région. C'est dans cet esprit que le Syndicat a obtenu l'adhésion au processus de certification de tous les groupements forestiers du territoire du plan conjoint de l'Estrie. Les cinq groupements forestiers ont en effet accepté de collaborer activement avec le Syndicat et de reconnaître l'organisation comme maître d'œuvre de la certification forestière en Estrie.

UNE RECONNAISSANCE POUR LES PRODUCTEURS DE BOIS

La certification forestière est un mouvement qui s'affirme de plus en plus à travers le monde. Mise en place pour garantir au public que les produits forestiers qu'il consomme proviennent d'une forêt aménagée de façon responsable, la certification forestière se traduit, pour les producteurs de bois, par un possible avantage concurrentiel. Dans la mesure où les consommateurs privilégient un produit certifié par rapport à un autre qui ne l'est pas, il est possible pour les fournisseurs d'entrevoir de nouveaux marchés ou, à tout le moins, de maintenir et consolider les marchés actuels. À plus forte raison dans un contexte de mondialisation des marchés.

En plus de cette valeur ajoutée, la certification forestière permet aux producteurs de bois, notamment en forêt privée, d'obtenir une forme de reconnaissance des communautés environnantes. L'acceptabilité sociale de l'exploitation des ressources forestières passe par une foresterie responsable et la certification en offre la garantie. À l'heure où la population est de plus en plus critique face à la récolte forestière et dans un monde où il est devenu mal vu de couper un arbre, il s'agit d'un enjeu majeur.

**C'EST LE MEILLEUR TEMPS POUR ACHETER VOTRE TRACTEUR NEUF
C'EST CHEZ DISTRIBUTIONS PAYEUR QUE VOUS FEREZ VOTRE MEILLEUR INVESTISSEMENT!**



LE FORESTIER #1



TRACTEUR KIOTI 21 À 90 CV
LE SEUL TRACTEUR COMPACT
CONSTRUIT POUR LA FORESTERIE

CHARGEUSES MÉTAVIC

Fabriquées d'acier de haute qualité
Légères et robustes, portée de 9,5' à 21'

REMORQUE À TRACTION ARTICULÉE

Rotation des tandems de 50 degrés
Disponible :
Remorque commandée



Rentabilisez
votre camion
Installez une
chargeuse
MÉTAVIC

Payeur

LE 1er
VENDEUR



AU CANADA



21 à 90 CV



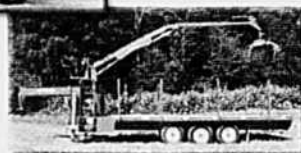
Fendeuses à bois
et processeurs



13 MODÈLES
Performance, robustesse, flexibilité

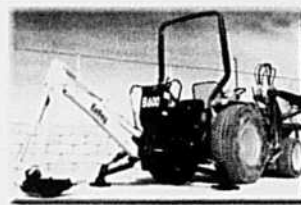


WHEELER SENIOR
14 000 à
30 000 GVW



Excavateurs

Les petits excavateurs
bâtis comme les gros
Profondeur de
creusage 6,5 à 13"



LES TRACTEURS QUATRE-SAISONS

16 à 28 forces, 41 à 72" de largeur

- Tondeuse
- Balai rotatif
- Gratte avant
- Taille bordure
- Déchaumeuse
- Arroseur
- Pare-soleil
- Cabine
- Souffleur à neige



Les Distributions

Payeur
inc.

5379, rue King Est
Ascot Corner, QC J0B 1A0
Courriel: info@payeur.com
www.payeur.com

Téléphone : 819-821-2015
Fax : 819-820-0490
Sans frais: 1 888 821-2015



CRARY
BEAR CAT

LES DÉCHIQUETEURS QUI ONT DU MORDANT

- 3,5 à 18"
- PTO
- Stationnaires
- Remorquables



SUCCURSALE :

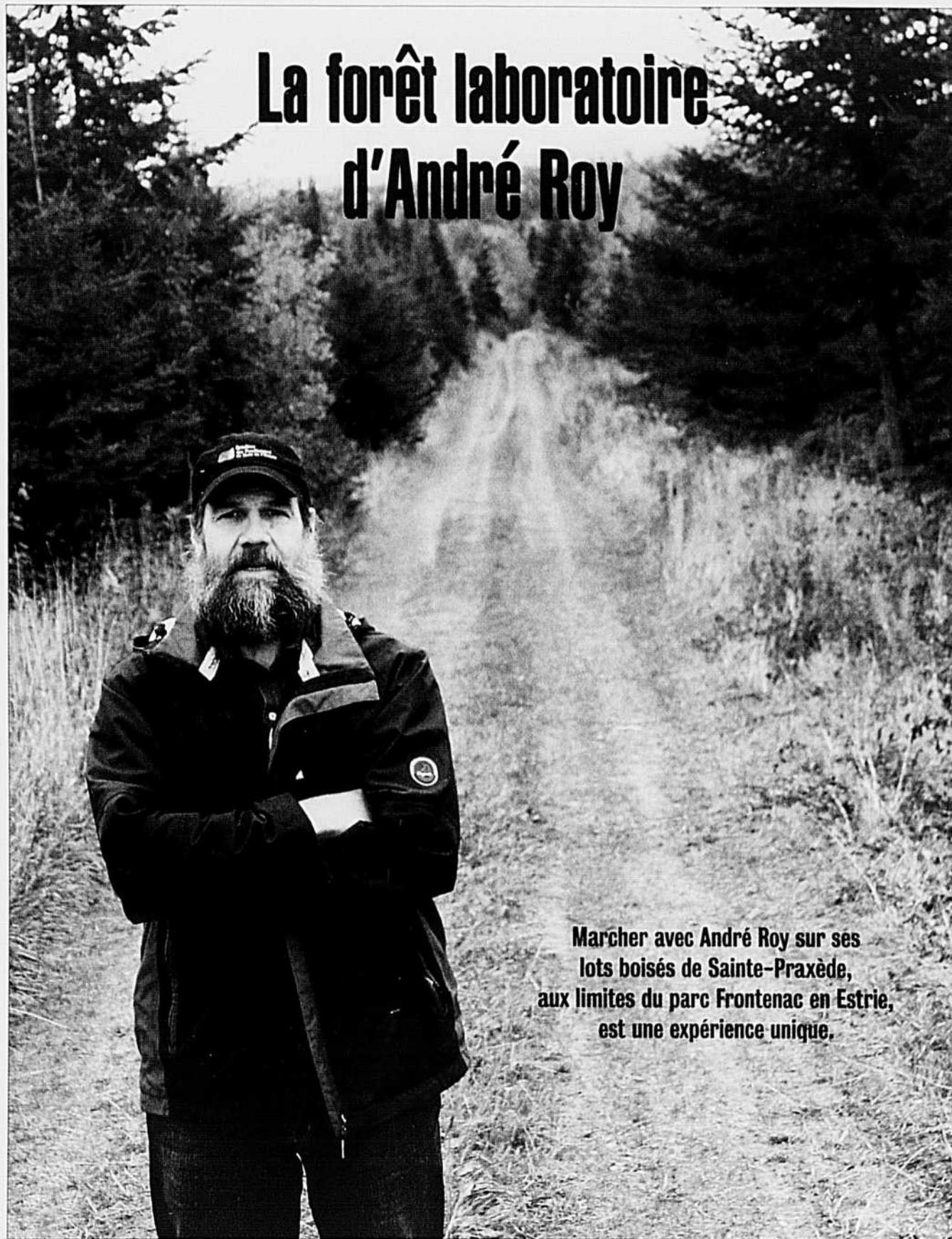
148, rue De la Seigneurie
Laurier Station, QC G0S 1N0
(Sortie 278 de l'autoroute 20)
Tél.: 418-728-3293

NOUVELLE SUCCURSALE :

14100, boul. Curé Labelle
Mirabel (Québec)
Tél.: 450-430-0430



La forêt laboratoire d'André Roy



**Marcher avec André Roy sur ses
lots boisés de Sainte-Praxède,
aux limites du parc Frontenac en Estrie,
est une expérience unique.**

Photos : Michel Beaudry

Avec le nombre d'interventions qu'il y a effectuées au fil des ans, André Roy a transformé sa forêt privée en véritable laboratoire.

Michel Beaunoyer

Rédacteur en chef

Président de son syndicat de producteurs de bois, l'homme est avant tout un sylviculteur visionnaire et engagé. À chaque pas il offre une observation, à tous les tournants de sentier, il présente sa vision et au cœur d'une éclaircie, il partage les détails de sa grande passion forestière.

La propriété de notre guide, qui est tombé dans la foresterie tout enfant, couvre environ 170 hectares. Il s'agit d'une forêt mixte, mais à la dominance croissante de résineux. Ce qui est remarquable ici c'est que la forêt se décline en une multitude de lots de quelques hectares aux particularités propres. « Ici, on parle de sylviculture fine, explique M. Roy. On ne peut pas appliquer à cette forêt une recette simple. Avec les années, j'ai appris à adapter mes interventions pour tirer le maximum de rendement de chaque peuple-

ment. » En réalité, dans la tête de notre guide, la foresterie devrait être abordée comme une production agricole où l'on doit viser le rendement maximum de chaque hectare.

Depuis la fin des années 1980, André Roy a pratiqué toutes sortes d'interventions dans ses lots de bois. De l'éclaircie précommerciale aux premières récoltes sélectives en passant par la plantation et les travaux de voirie, il a touché à tout. Cette expérience lui permet d'annoncer sa stratégie de base. Dans un peuplement en régénération, par exemple, il va pratiquer une éclaircie précommerciale favorisant la croissance de 2000 à 2500 tiges d'avenir. Évidemment, il conservera les sujets offrant le meilleur potentiel. Le temps venu, il y retourne pour y pratiquer une nouvelle éclaircie qui lui permet de sortir un peu de bois de sciage et de pâte. « Après ces deux étapes, je sais que ma prochaine visite va produire une forte concentration de bois de sciage, » explique-t-il.

Dans une forêt déjà travaillée, il procédera différemment. Son taux de prélèvement ne sera que de 5 à 10 %, mais il retournera régulièrement par la suite récupérer le bois tombé. « J'estime qu'il y a environ 2 % de bois tombé ou cassé en forêt à chaque année. En passant régulièrement, disons aux trois ou quatre ans, je réduis les pertes au minimum. »

Même s'il pratique une sylviculture fine, André Roy sort quand même, bon an mal an, 15 à 16 camions de bois de ses lots. Il souligne qu'en plusieurs endroits en Estrie, le verglas de 1998 a refaçonné la forêt et imposé une intervention rapide. Mais les terres y sont riches et favorisent une régénération rapide. Cela ne l'empêche pas de reboiser au besoin. Dans ces cas, il opte pour l'épinette blanche, une essence indigène bien adaptée. « J'évite l'épinette de Norvège à cause de la trop forte présence du charançon, et les feuillus que la surabondance de chevreuils malmène sévèrement. »

XR1550 AX4









Chez tous ces concessionnaires

<p>FERNAND CAMPEAU & FILS INC. Dalhousie Station ÉQUIPEMENTS INOTRAC INC. Iberville</p> <p>GROUPE DYNACO Saint-Hyacinthe La Pocatière</p> <p>ÉQUIPEMENTS B.MORIN INC. Rivière-du-Loup COOP UNIFORCE Lennoxville Napierville Sainte-Martine Saint-Michel</p>	<p>NEW HOLLAND NICOLET-YAMASKA Nicolet C.A.R. DE PARISVILLE Parisville PERFORMANCE RIMOUSKI INC. Pointe-au-Père MACHINERIE C.H. INC. Saint-Guillaume RAYMOND LASALLE INC. Saint-Thomas de Joliette COOP DES BOIS-FRANCS Victoriaville ÉQUIPEMENTS PROULX & RAÏCHE INC. Wotton</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Club Car</div> <p>Rendez l'utile à l'agréable</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">  Ingersoll Rand Compact Vehicle Technologies </div>
---	--	---



Même s'il pratique une sylviculture fine, le producteur forestier sort de ses lots une quinzaine de camions de bois chaque année.

UNE COMPRÉHENSION INTUITIVE

Fils de forestier et grand amateur de lecture spécialisée, André Roy a toujours été à l'avant-garde de la sylviculture. Il a fait des essais qui ont été moins bien récompensés, notamment des éclaircies trop sévères qui ont souffert par la suite du chablis. Son apprentissage lui permet aussi de se passer des services d'un marteleur engagé. Selon son épouse Solange, qui nous accompagnait lors de cette promenade, il se surprend parfois à parler à ses arbres « J'aime choisir personnellement mes arbres, » confirme-t-il. Il a en tête plusieurs critères lui permettant d'établir rigoureusement quelle tige poursuivra sa croissance et quelle tige tombera sous sa scie à chaîne.

« Regarde ce gros sapin, explique-t-il lors de notre promenade sur l'un de ses lots. Le vent ne l'a pas couché, mais le tronc est fendu sur un mètre. Bientôt les insectes ou la pourriture vont l'attaquer. Lui, je vais le

À gagner

un ensemble

Jonsered

Valeur totale de 630 \$



LA TERRE

de chez nous offre à ses lecteurs la chance de gagner la Jonsered 2250S

Cylindre : 50 cm³

Guide de chaîne : 18"

Technologie Exclusive
Clean Power « Le
meilleur choix pour
l'environnement ».

Puissance accrue
« Économie d'essence,
20 % moins de
consommation ».

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Je désire recevoir l'Infolettre TCN gratuitement à chaque semaine? Oui Non

Courriel :

Tirage : Jeudi 18 décembre 2008, 14 h, à La Terre de chez nous.

Le gagnant sera avisé par téléphone.

Retourner à : La Terre de chez nous, 555 boul. Roland-Therrien, bur. 100, Longueuil, Québec J4H 3Y9

Les règlements du concours sont disponibles aux bureaux de La Terre de chez nous.

récolter au prochain passage. » Plus loin, il montre du doigt un « balai de sorcière », cette formation parasite provoquée par un champignon qui peut affecter la croissance et la qualité de l'arbre et même entraîner sa mort. Si la formation est collée sur le tronc, c'est un signe qu'il presse d'intervenir.

Plus généralement, une marche sur le lot permet au producteur de voir les zones où les dernières interventions ont donné de bons résultats. « Regarde ces flèches, indique-t-il soudainement avec fierté en montrant la cime de deux grands sapins dont la croissance a été de plus d'un mètre dans l'année. C'est un signe qui ne trompe pas d'une éclaircie qui a été faite au bon moment. » Si la croissance se traduit par trop de densité, une éclaircie pourra être programmée. Sinon, on laisse faire la nature tout en identifiant les cas problèmes. Pour le sylviculteur, suivre ainsi le boisé, c'est tout comme un producteur agricole qui marche ses terres pour déceler hâtivement



Une coupe d'éclaircie commerciale permet de récolter tout en laissant les bonnes tiges se développer. Qui plus est, cet apport de lumière favorise la régénération naturelle.



En parcourant régulièrement ses lots, M. Roy peut récupérer du bois qui serait autrement perdu.

Fransgård

UN PETIT NOUVEAU ARRIVE CHEZ FRANSGARD,
LE TREUIL MODÈLE V3507!



Spécialement conçu pour les nouveaux tracteurs compacts à haut dégagement de 25 - 45 c.v.

La lame niveleuse est 10 cm plus haute et 15 cm plus large que le modèle V3004.

Avec une capacité de tir de 3500 Kg et un poids total de 185 Kg, il est aussi muni des mêmes composantes fiables et robustes reconnues mondialement.

Faites-vous plaisir et devenez un des nombreux utilisateurs satisfaits des treuils Fransgård !

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec:
Bühler/ Allied Tél. (450) 455-4840, Fax. (450) 455-5977



les problèmes. De toute évidence, c'est aussi une grande source de bonheur.

privées, c'est une façon de répondre à la crise actuelle. » Il conclut en soulignant que si certains parlent de sauver les

arbres, lui, en prônant une sylviculture intelligente et adaptée, c'est toute la forêt qu'il veut sauver.

DES RENDEMENTS SUPÉRIEURS

Si on laisse un peu parler le politicien en lui, André Roy en a long à dire sur la gestion de la forêt québécoise. Dans son propos, on décèle une ligne conductrice, celle qui veut que bien gérée, la forêt québécoise puisse afficher des rendements supérieurs à bien des pays dans le monde, incluant la Scandinavie réputée pour la qualité de son secteur forestier. « J'estime la croissance du potentiel forestier de mes 170 hectares à 5 ou 6 mètres cubes à l'hectare globalement. » En fait, il illustre cette affirmation en soulignant qu'en effectuant une éclaircie de 25 % dans un lot en 1990, le volume de bois debout est passé de 90 mètres cubes à près de 135 mètres cubes en 1997. « Pour soutenir la hausse de la productivité, il faut intervenir, et intervenir souvent. Améliorer nos forêts



Pas question de récolter cet arbre tout de suite. Il est en santé et avec ce diamètre, son taux de croissance est exponentiel.

MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENTS ECO-FORESTIERS



Remorque forestière CG 100



Treuil mécanique «Tajfun» de 6000 livres à 13 000 livres



Treuil hydraulique

Ensemble ! Gérons nos forêts

- Chargeuses
- Fendeuses
- Grappins de débusquage
- Moulins à scie «Norwood»
- Remorques forestières
- Remorques / VTT
- Tracteurs forestiers



Processeur à bois de chauffage



INDUSTRIES
RENAUD GRAVEL INC.

1 888 299-1748

71, ch. St-Gabriel, St-Cléophas-de-Brandon

(Qc) JOK 2N0 (près de Joliette)

Tél.: 450 889-2794 Fax: 450 889-8103 info@indgravel.com www.indgravel.com

Merçi

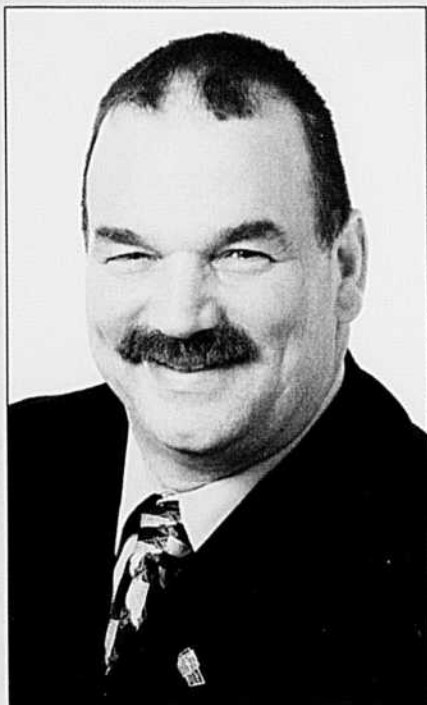
**aux propriétaires agricoles
et forestiers pour les
droits de passage!**



Un message de la Fédération Québécoise des Clubs Quads
Tél. : 514 252-3050 www.fqcq.qc.ca



Cent millions de bonnes raisons



Serge Beaulieu
Président de la FPAQ

La Financière agricole du Québec (FADQ) aura 100 millions de bonnes raisons, le printemps prochain, de renouveler l'ouverture de crédit de 100 millions de dollars qu'elle consent depuis maintenant sept ans à la Fédération pour le financement des avances financières versées aux acériculteurs du Québec sur leur récolte de sirop d'érable.

Parmi toutes ces raisons, cinq d'entre elles militent formellement en faveur du renouvellement de cette ouverture de crédit.

Premièrement, le financement des avances favorise une mise en marché efficace des produits de l'érable. Ces avances permettent aux entreprises acéricoles d'avoir des liquidités tôt en saison pour la préparation de leur récolte et à la livraison de cette dernière. Des liquidités qui font souvent défaut à ce moment de l'année compte tenu des dépenses et risques associés à la production.

Des liquidités versées sous forme d'avances sans intérêts qui améliorent la rentabilité des entreprises acéricoles tout en réduisant leur dépendance économique à l'égard des fournisseurs et institutions financières.

N'est-ce pas là l'un des premiers rôles de la FADQ que de faciliter l'accès au financement?

Deuxièmement, ces avances, versées à quelque 5000 entreprises acéricoles, ont toujours été remboursées par la Fédération « rubis sur l'ongle ». Le gouvernement du Québec, qui les garantit, n'a jamais perdu un fibrein dans cette opération ou plutôt dans ce projet structurant pour l'acériculture qui devient une véritable locomotive économique pour les régions avec plus d'un milliard de dollars d'investissements à la ferme.

Troisièmement, l'ouverture de crédit a généré plusieurs millions de dollars de bénéfices à la FADQ, qui prête à la Fédération à un taux supérieur à son taux d'emprunt. C'est quand même différent que de financer et de subventionner sans limites des programmes constamment en déficit.

Quatrièmement, les avances financières permettent indirectement de financer à un taux compétitif plusieurs dizaines d'acheteurs qui

ne paient pas immédiatement le sirop d'érable qu'ils reçoivent des producteurs, mais qui étalent leur paiement à la Fédération sur plusieurs versements. Ce financement des acheteurs a permis à plusieurs d'entre eux d'investir et de prendre de l'expansion au cours des dernières années.

Cinquièmement, et c'est la plus fondamentale des raisons, il est illusoire de croire que la Fédération puisse obtenir un tel financement du secteur privé, en particulier dans un contexte de crise financière à l'échelle planétaire.

Le financement des avances favorise une mise en marché efficace des produits de l'érable.

Conséquemment et pour toutes ces raisons, la FADQ doit renouveler le printemps prochain l'ouverture de crédit de 100 millions de dollars, qu'elle consent à la Fédération pour le financement des avances financières.

Le ministre de l'Agriculture doit supporter sans équivoque ce renouvellement. Il serait dommage de priver le secteur acéricole d'un outil aussi performant.



Photo : FPAQ



Anne-Marie Granger-Godbout

Agr., secrétaire adjointe de la FPAQ

PAIEMENT AUX PRODUCTEURS

Cette année, sur les 5732 entreprises ayant commercialisé du sirop d'érable par l'intermédiaire de l'Agence de vente, 4419 (77 %) ont choisi de se prévaloir du programme d'avances financières administré par la Fédération. Ainsi, ces entreprises ont reçu une première avance « à l'entaille », suivie d'une seconde avance au moment du classement de leur sirop. Au cours des prochaines semaines, une troisième avance leur sera versée de sorte que le montant avancé atteindra 90 % de la valeur de leur sirop livré. Mentionnons qu'une avance sur la prime biologique est également versée, et ce, jusqu'à concurrence de 75 %. Le sirop hors contingent n'est pas admissible aux programmes d'avances financières.

Les 1313 autres entreprises, qui ne participent pas aux avances financières, recevront le paiement de leur sirop conformément aux règles qui régissent l'Agence de vente. Ces règles prévoient trois versements, soit les 15 juillet, 15 novembre et 15 mars, et ce, en proportion des ventes réalisées et encaissées par l'Agence de vente. Le paiement du 15 novembre atteignait 73,44 % de la valeur du sirop livré (intracontingent). De plus, le cas échéant, 55 % de la prime sur le sirop biologique sera payée aux acériculteurs. Ce pourcentage est déterminé par les volumes de sirop biologique vendu et encaissé. En somme, le montant total versé, le 15 novembre, aux acériculteurs qui ne participent pas aux programmes d'avances financières est de 1 740 000 \$.

ALLOCATION DE CONTINGENTS ACÉRIQUES 2008-2009

La distribution de contingents acéricoles 2008-2009 tire à sa fin. Les acériculteurs souhaitant augmenter leur contingent pour agrandir leur érablière, remplacer des chaudières par de la tubulure ou simplement bonifier leur contingent sans ajouter de nouvelles entailles avaient jusqu'au 15 septembre 2008 pour en faire la demande à la Fédération.

D'abord, 66 projets de conversion de la chaudière à la tubulure se partageront 67 040 livres de contingent intérimaire (CI).

Aussi, 991 projets d'agrandissement d'érablières pourront se réaliser, les plus gros projets étant de 4848 entailles. Ils permettront de produire 4,5 millions de livres de sirop de plus.

De plus, le contingent de près de 1700 entreprises sera bonifié dans le cadre du volet « croissance ». Celles dont le CI initial était inférieur à 2,5 livres à l'entaille, recevront un tiers de livre supplémentaire (0,3 lb). Celles dont le CI initial était de 2,5 à 3,5 livres/entaille recevront près d'un cinquième de livre supplémentaire (0,18 lb).

Rappelons que cette attribution était « plafonnée » à 3,5 livres à l'entaille.

Enfin, près de 200 nouvelles entreprises obtiendront un contingent pour démarrer en acériculture. Certaines d'entre elles (67) avaient présenté leur projet l'an dernier, mais celui-ci n'avait pas été pigé lors du tirage au sort du 29 février 2008. Ces projets ont été traités en priorité. Tous les nouveaux projets admissibles déposés pourront être comblés sans qu'il soit nécessaire de procéder par tirage au sort. En effet, la demande pour du contingent de démarrage a été inférieure au volume disponible.

Finalement, rappelons que les projets de démarrage sur les terres publiques devront être déposés à la Fédération au plus tard le 15 septembre 2009. Entre temps, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNFQ) annoncera les érablières disponibles pour de tels projets.

LIMITER LA PROPAGATION DU LONGICORNE ASIATIQUE

Tel que le mentionnait le dernier numéro de la revue *Forêts de chez nous*, le longicorne asiatique est un insecte parasite extrêmement dommageable qui s'attaque,

notamment, à toutes les espèces d'érable.

Provenant d'Asie, il a été observé pour la première fois en Amérique du Nord il y a

une dizaine d'années. Depuis, il a été remarqué en Ontario (région de Toronto), ainsi que dans les états du New Jersey et du Massachusetts. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et autres instances gouvernementales des provinces et des États voisins en surveillent de près la progression géographique. Diverses mesures sont mises en place pour prévenir sa propagation et permettre son éradication. Par exemple, des campagnes de sensibilisation ont été amorcées sur les risques associés au transport du bois de chauffage.





De plus, en octobre 2008, le département de l'Agriculture des États-Unis émettait de nouvelles exigences pour l'importation de bois de chauffage canadien.

Pour plus d'informations sur le longicorne asiatique et sur les moyens d'en minimiser les dégâts, veuillez consulter la section sur les phyto-ravageurs du site Internet de l'ACIA (www.inspection.gc.ca). Il est également possible de contacter directement l'ACIA au numéro 1 800 442-2342.

CONTENANTS DE MÉTAL RETIRÉS DU MARCHÉ (VERMONT)

Les autorités gouvernementales du Vermont viennent de recommander que des contenants de métal servant à l'emballage du sirop d'érable soient retirés du marché. En effet, un acériculteur aurait remarqué une odeur suspecte dans des contenants vides qu'il comptait utiliser pour emballer son sirop. Des analyses approfondies ont démontré que cette odeur suspecte rappelait des résidus de distillat de pétrole. Seules des conserves métalliques de forme rectangulaire sont visées par cet avertissement. Moins de 15 % de la production du Vermont serait emballée dans ce type de contenants pour être destinée à divers marchés, y compris au Canada. La plupart des autres contenants usuels ne sont pas visés par cet avertissement (ex. : verre, plastique, conserve cylindrique). Aucun risque pour la santé du consommateur ne semble être mis en cause. Par contre, les autorités prennent cette situation au sérieux afin d'éviter d'entacher l'image de qualité et de pureté du sirop d'érable.

DEUX ACÉRICULTRICES COURONNÉES

Chaque année, la Fédération des agricultrices du Québec honore des femmes qui se distinguent dans leur métier.

En septembre dernier, Sylvie Favreau Bisailon a été proclamée agricultrice de l'année pour la région de Saint-Hyacinthe. M^{me} Favreau Bisailon et son conjoint sont acériculteurs depuis plus d'une dizaine d'années et, au fil du temps, ils ont opté pour la pro-

duction de sirop d'érable biologique. À l'échelle provinciale, le prix Agricultrice Entrepreneur a été remis à Hermine Boudreau d'Havelock en Montérégie Ouest, une acéricultrice impliquée. Depuis plus de 40 ans, elle est dédiée à son entreprise acéricole de 10 000 entailles. Elle sert aussi quelque 10 000 repas par saison à son érablière réputée.

FORMATION SUR LA QUALITÉ

Cette année encore, la Fédération des producteurs acéricoles propose aux acériculteurs une journée de formation de base sur la qualité du sirop. Cette formation est une adaptation de la formation offerte en 2007-2008 et s'adresse à tous les acériculteurs, qu'ils commercialisent leur sirop en vrac (barils) ou en petits contenants. Afin d'encourager la participation du plus grand nombre d'acériculteurs possible, la Fédération assumera les frais d'inscription d'une personne par entreprise détenant un contingent. Pour plus d'information, veuillez contacter le responsable de votre région dont le nom figure sur le calendrier « Offre de formation ».

ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR L'ENTAILLAGE D'AUTOMNE

Le Centre ACER vient de publier, sur son site Internet, le rapport d'une étude exploratoire portant sur l'entaillage d'automne (www.centreacer.qc.ca). Cette étude visait à mieux connaître les rendements obtenus en pratiquant l'entaillage d'automne en complément à l'entaillage traditionnel du printemps. Cette étude, à échelle réduite, n'aborde pas la question de l'impact de l'entaillage d'automne sur la compartimentation, ni sur la pérennité des érablières, ni sur la qualité du sirop. En somme, sur la base des résultats préliminaires de cette étude, l'entaillage d'automne affecterait la productivité annuelle de l'érablière. En effet, l'entaille faite à l'automne, même rafraîchie au printemps, offrirait un rendement annuel inférieur à celui d'une entaille pratiquée au printemps uniquement.

OFFRE RÉGIONALE DE FORMATION « DU SIROP D'ÉRABLE DE QUALITÉ - FORMATION DE BASE 2008-2009 »

Date	Lieu	Responsable	Téléphone
3 décembre 2008	Lac Mégantic/Estrie	Raymond Noro	819 564-6350, poste 104
4 décembre 2008	Coaticook/Estrie	Raymond Noro	819 564-6350, poste 104
8 décembre 2008	Saint-Hyacinthe/Montérégie Est	Ginette Dion	450 774-9154, poste 224
9 décembre 2008	Drummondville/Centre-du-Québec	Jocelyne Falardeau	819 293-5821, poste 2363
17 décembre 2008	Rimouski/Bas-Saint-Laurent	Mylène Gagnon	418 723-2424
18 décembre 2008	La Pocatière/Côte-du-Sud	Mylène Gagnon	418 723-2424
16 janvier 2009	Lévis/Québec	Johanne Roy	418 885-4517, poste 221
17 janvier 2009	Thetford Mines/Beauce	Caroline Marchand	418 228-5588
20 janvier 2009	Havelock/Montérégie Ouest	Camille Loiselle	450 264-9276
21 janvier 2009	Joliette/Lanaudière	Collectif de formation agricole	450 753-7486, poste 350
22 janvier 2009	Trois-Rivières/Mauricie	Jocelyne Falardeau	819 293-5821, poste 2363
27 janvier 2009	Mont-Laurier/Laurentides	Monique Paquette	450 434-8150, poste 5764
28 janvier 2009	Buckingham/Outaouais	Nathalie Matte	819 427-5511, poste 461
29 janvier 2009	Mirabel/Laurentides	Monique Paquette	450 434-8150 poste 5764



Le SIAL comme vitrine des produits de l'érable québécois

Michel Beaunoyer

Redacteur en chef

Le Salon international de l'alimentation de Paris (SIAL), qui s'est déroulé en octobre dernier, a attiré 145 000 visiteurs professionnels.

Ces acheteurs potentiels, qu'ils sont grossistes, importateurs ou représentants de chaînes d'alimentation viennent de partout dans le monde découvrir ce qui est offert par les 5300 exposants de ce gigantesque rendez-vous de l'alimentation mondiale. Et dans cette jungle des goûts, les producteurs acéricoles québécois, regroupés dans le pavillon national canadien, avaient non seulement pignon sur rue, mais ont aussi très bien tiré leur épingle du jeu.

Avec autant de visiteurs qualifiés, le SIAL est avant tout une vitrine promotionnelle de dimension mondiale. À un autre niveau, c'est aussi un carrefour d'affaires, permettant aux commerçants de sirop et de produits transformés de rencontrer leurs clients ou agents européens. « Nous faisons affaire avec 25 pays, explique ainsi Luc Tardif, directeur du marketing international pour Great Northern Maple Products de Saint-Honoré de Shenley. Le SIAL me permet de renouer contact en personne avec tous ces clients sans avoir à sillonner l'Europe. » Comme l'explique M. Tardif, l'entreprise qu'il représente est orientée à presque 100 % sur l'exportation. « La multitude des fournisseurs sur le marché québécois le rend beaucoup moins intéressant pour nous, » tranche-t-il.

Son approche de promotion vise le haut du marché. Pas question pour lui de mousser le sirop en conserve. Le plus fort de la

demande provient présentement de l'Europe de l'Ouest où la bouteille de verre tient le haut du pavé. « Nos clients nous demandent maintenant des bouteilles de plastique transparent, qui permettrait de voir le produit, mais la technologie pour les produire n'est pas encore au point. »

Ce qui est particulièrement significatif lors de cette édition du SIAL, c'est que la rareté du sirop a un impact direct sur le potentiel du développement de ses ventes à l'étranger. Le prix est en hausse et les promesses

de livraisons doivent être faites avec prudence. Par exemple, Luc Tardif explique avoir plusieurs clients potentiels dans la transformation alimentaire très intéressés par le produit. Mais sans garantie sur l'approvisionnement, il est inconcevable de signer des ententes avec eux.

Ce discours trouve son écho dans un kiosque voisin, chez Luc Desbien, directeur des ventes chez Citadelle. « La situation est désastreuse présentement pour le développement du secteur, » affirme-t-il.

Se projeter vers l'avenir
avec contrôle



Budgitel

OUTIL DE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

Nouvelles productions
maintenant ajoutées :

- Bouvillons
- Vache-veau et
veaux de grain
- Ovins
- Caprins
- Acéricoles

Productions déjà existantes :

- Porcs, lait et grandes cultures



555, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : 450 679-0530, poste 8227

Courriel : lucie.gauthier@fgcaq.com www.fgcaq.com



Ardent apôtre du développement de la production, il estime que la demande pour le sirop québécois progresse de l'ordre de 10 à 15 % annuellement. Une croissance qui pourrait s'accélérer si l'offre pouvait se consolider.

Pour M. Desbien, l'intérêt pour le produit reste très positif et se maintient. Toutefois, il constate que le consommateur a besoin encore d'être informé sur la nature et les utilisations des produits de l'érable. Apres des clients industriels, qui achètent le sirop et le sucre de Citadelle pour l'incorporer dans leurs propres recettes, la réputation de cet agent sucrant de source naturelle n'est

Decacer a frappé un grand coup en remportant un SIAL d'or pour l'originalité de ses flocons d'érable. Selon Elliott Levasseur, ce prix pourrait aider à développer le marché européen.

plus à faire. Ici encore, l'essor est conditionnel à la disponibilité du produit.

Pour Citadelle, la présence au SIAL, depuis plusieurs décennies, est un des rouages de la commercialisation outre-mer de notre sirop. Luc Desbien avait rendez-vous sur rendez-vous lors de notre passage à Paris. « La première journée, j'ai rencontré des clients américains, australiens, anglais, suédois, néerlandais et suisses, énumère-t-il. C'est comme faire le tour du monde dans un kiosque. » A travers ces rendez-vous planifiés de longue date, se glissent aussi les rencontres fortuites de gens découvrant le produit. Et comme le souligne d'ailleurs M. Desbien, même les 5300 exposants représentent à eux seuls une clientèle potentielle très intéressante.

Le SIAL est aussi une vitrine pour l'innovation en matière d'alimentation. Au sein de la



Pour certaines entreprises de transformation acéricole, le SIAL de Paris est comme un bureau commercial européen où on peut rencontrer, sous un seul toit, plusieurs clients de ce continent.

Photos: Michel Beaumeyer



délégation d'entreprises canadiennes, c'est une PME québécoise, Decacer, avec ses flocons d'érable, qui a remporté le SIAL d'or attribué au produit se distinguant par son originalité et la qualité de sa commercialisation. Croisé au SIAL, au lendemain de sa remise de prix, Elliott Levasseur, vice-président de Decacer était particulièrement heureux. Comme il l'avouait, l'entreprise ne devait pas participer à l'événement cette année, mais des échantillons du moulin à flocon d'érable avaient quand même été envoyés au concours d'innovations.

« Notre importateur européen était encore plus heureux que nous, il semble, explique M. Levasseur. Cette belle reconnaissance, prisée en Europe, va atténuer l'effet qu'aura eu la récente hausse des prix. Chose certaine, c'est une très belle visibilité pour notre produit. »

Comme l'expliquait le vice-président de Decacer, le sucre d'érable en flocons est un produit relativement nouveau dont le potentiel commercial, notamment chez les transformateurs alimentaires européens, est très important. Des efforts de commercialisation ont déjà été menés au Japon et aux États-Unis, alors que les premières ventes en Europe n'ont été réalisées qu'au début de cette année. Sans aucun doute, le SIAL d'or remporté en octobre pourrait souffler dans les voiles de la PME. Sa capacité de production de flocons d'érable n'est présentement exploitée qu'à 10 %.



Luc Tardif de Great Northern Maple Products palabrant avec un client. C'est une belle occasion de faire connaître le produit à de nouveaux consommateurs.



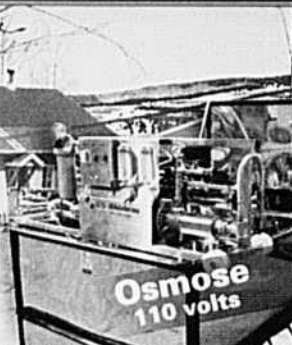
L.S. Bilodeau INC.

FABRICATION DE PRODUITS EN ACIER

GRANDE VENTE
SUR ÉQUIPEMENTS D'ACÉRICULTURE

- Osmose
- Bassin
- Baril

du 1^{er} au 5 décembre 2008



281, route 108 Est, Saint-Ephrem (Québec)
Tél.: 418 484-2013
Sans frais: 1 888 557-4767

Distributeurs: voir le site Web
www.lsbilodeau.com



Du pain sur la planche!

Anne-Marie Granger Godbout
Agr., secrétaire adjointe de la FPAQ

Le 30 octobre 2008, les producteurs acéricoles du Québec étaient réunis pour l'assemblée générale de leur Fédération. Cette assemblée comporte un volet syndical qui leur permet, chaque année, d'élire le président de la Fédération. C'est aussi l'assemblée annuelle de l'office qu'ils ont choisie pour administrer leur plan conjoint et tous les outils qui en découlent : agence de vente, contingents, stratégie de promotion et de recherche, etc. Ce rendez-vous est l'occasion privilégiée de faire le bilan des réalisations de la dernière année et de discuter des orientations pour la prochaine année. Aux quelque 115 délégués provenant de toutes les régions, s'ajoutaient autant d'observateurs : des acériculteurs pour la plupart, mais aussi des représentants d'organismes qui gravitent autour de l'acériculture (ex. : ministères, associations d'acériculteurs des autres provinces, chercheurs, etc.).

VINGT-QUATRE RÉSOLUTIONS POUR BALISER LE TRAVAIL

Les 24 résolutions adoptées baliseront les travaux de la Fédération au cours de la prochaine année.

Les premières concernent le renouvellement des outils indispensables pour maintenir l'acériculture sur sa belle lancée :

- l'ouverture de crédit consentie par La Financière agricole du Québec (FADQ) permettant de verser des avances financières aux acériculteurs;
- le Programme complémentaire de la FADQ permettant, notamment, de supporter les inventaires de sirop d'érable et d'investir judicieusement pour développer les marchés;
- l'aide consentie par le gouvernement fédéral pour stimuler l'innovation et la promotion générique.

De plus, une résolution porte spécifiquement sur un outil majeur qui fait encore défaut en acériculture : un véritable programme d'assurance récolte permettant de composer avec les aléas de la nature.

Également, comme chaque année, dans un esprit d'amélioration continue, quelques résolutions portent sur les conditions d'entreposage et le développement de la qualité (ex. : barils, pasteurisation, recherche sur les méthodes de production, formation).

Aussi, les délégués ont discuté du développement de la production acéricole, notamment sur les terres publiques et de l'attribution future des contingents.

Plusieurs autres résolutions portent sur des sujets variés comme, par exemple :

- le support aux acériculteurs pour l'aménagement et la fertilisation des érablières;
- les critères utilisés par la FADQ pour l'octroi de la « Prime à l'établissement » et ceux utilisés pour le financement des projets de démarrage;
- la bonification du site Internet de la Fédération;
- la marge imposée sur les alcools d'érable vendus à la Société des alcools du Québec (SAQ).

Enfin, l'assemblée a débattu et rejeté certaines propositions. C'est le cas, par exemple, de la demande de quelques producteurs souhaitant commercialiser leurs barils de sirop à l'automne. Ils demandaient l'extension de la période de livraison du sirop en vrac au-delà du 30 septembre, une date négociée avec les acheteurs et inscrite à la convention de mise en marché. Après cette date, tout le sirop en vrac (barils) doit être livré à la Fédération ce qui, particulièrement en cas de pénurie de sirop, met fin à la surenchère des primes sur le prix du sirop d'érable. À partir du 1^{er} mars, les acériculteurs peuvent recommencer à livrer à l'acheteur autorisé de leur choix. Entre temps, la vente en petits contenants et la vente

directe aux consommateurs est possible. Les acériculteurs qui produisent plus hâtivement peuvent s'entendre avec un acheteur autorisé pour des livraisons futures (ex. : prime versée immédiatement en retour d'un engagement de livraison le 1^{er} mars).

HOMMAGE AUX ADMINISTRATEURS SORTANTS

Ce rendez-vous a également été l'occasion de rendre hommage aux acériculteurs ayant quitté leur fonction d'administrateur au cours de l'année. En effet, en mars 2008, Carl Dubois, administrateur du Syndicat acéricole du Centre-du-Québec, a cédé la place qu'il occupait depuis sept ans au Conseil d'administration de la Fédération. Jean-Claude Turcotte lui succède et M. Dubois demeure impliqué dans son syndicat régional. Merci M. Dubois!

Un vibrant hommage était réservé à Pierre Lemieux, président de la Fédération de 1992 à 2007. Rappelons que M. Lemieux, élu premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles en décembre 2007 a dû renoncer à la présidence de la Fédération. Serge Beaulieu, premier vice-président et administrateur de la Fédération depuis 1993 avait immédiatement repris le flambeau et assuré la continuité à la tête de la Fédération. Des témoignages émouvants ont touché l'assemblée et resteront gravés dans les mémoires. Merci M. Lemieux.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DE LA FÉDÉRATION

Tous les bulletins de mise en candidature proposaient une seule et même candidature, celle de Serge Beaulieu. La vaste majorité des délégués a signé ces bulletins. Élu par acclamation, M. Beaulieu peut amorcer ce nouveau mandat fort de la confiance que lui témoignent les acériculteurs.



Huit conférenciers se succèdent

CONFÉRENCES ACÉRICOLES

Les 29 et 30 octobre dernier, les acériculteurs et acéricultrices du Québec étaient réunis pour l'assemblée générale annuelle de leur Fédération. Le 29 octobre était consacré au traditionnel après-midi de conférences. En tout, huit conférenciers sont venus présenter divers sujets variés et tous plus intéressants les uns que les autres.

WEB PRODUCTEUR

D'abord, Jean-Pierre Bellegarde de la

Fédération a présenté en direct les nouveautés du site Internet de la FPAQ. Il a également présenté le « Web producteur » qui permet déjà aux acériculteurs de consulter leur dossier à la FPAQ (ex. : rapport de classement, contingent, bilan de récolte, etc.). Au cours des prochaines semaines, tous les acériculteurs recevront, par le courrier, un rappel du chemin à suivre pour accéder à leur dossier sur le « Web producteur » (incluant un rappel du mot de passe qui leur a été attribué et qu'ils pourront modifier à leur guise).

OUTIL D'ANALYSE FINANCIÈRE PERSONNALISÉE

Par la suite, Alain Demers, directeur de la recherche et de la planification à La Financière agricole du Québec a présenté un nouvel outil conçu spécialement pour leurs clients en financement. Cet outil permet à l'entreprise acéricole de mieux connaître la santé financière de son entreprise, notamment en se comparant aux autres entreprises de son secteur. Quatre indicateurs servent à ce diagnostic : les liquidités, la solvabilité, la rentabilité et l'efficacité.

L'UNIQUE DÉBUSQUEUSE DE PETITE TAILLE FORCAT 2000

Petite taille... 46" x 116"
Faible impact au sol... 2.3lbs/po² !



Entraînement hydrostatique
Treuil hydraulique de 8000 lbs!!!

Moteur Kohler 27 HP
NOUVEAUTÉ !!!

Le diesel 36 HP s'en vient
Réservez-le maintenant

De fabrication industrielle

Tremzac
EQUIPEMENTS

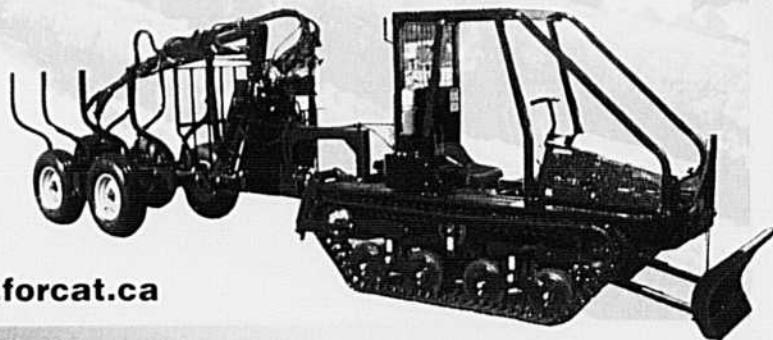
Contact : Michel Coutu

Tél : 819 396-2504

Tél : 1 877 873-6922, poste 124

Télec : 819 396-0449

mcoutu@tremzac.com - www.forcat.ca





Le numéro de la revue *Forêts de chez nous* de septembre 2008 détaillait cet outil.

VOTRE SYSTÈME D'ÉVAPORATION À L'HUILE EST-IL EFFICACE?

Alfa Arzate, chercheuse au Centre ACER a présenté un protocole mis au point pour qualifier les évaporateurs à l'huile en regard de leur efficacité énergétique. M^{me} Arzate était également disponible tout l'après-midi pour répondre aux questions des participants. Un article plus détaillé à ce sujet est publié en page 32.

LE CHAULAGE COMME MOYEN PALLIATIF AU DÉPÉRISSEMENT DES ÉRABLIÈRES

Louis Duchesne, ingénieur forestier et chercheur à la Direction de la recherche forestière (DRF) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNFQ) a présenté les résultats d'une étude portant sur les facteurs de dépérissement des érablières (ex. : pluies acides). Cette étude démontre que la fertilisation, incluant le chaulage, est un moyen efficace pour rétablir l'équilibre nécessaire à la santé et à la productivité des érablières.

AMÉNAGEMENT DES ÉRABLIÈRES - POUR UNE FORÊT VIVANTE, EN SANTÉ ET PRODUCTIVE

Stéphane Tremblay, également ingénieur et chercheur au MRNFQ a présenté les résultats de ses travaux portant sur l'aménagement des érablières. L'objectif de ces recherches était de trouver le meilleur compromis entre la production acéricole et la récolte de bois. M. Tremblay a démontré que l'aménagement des érablières permet d'accroître la productivité des érablières exploitées pour l'acériculture. Puisque dans certains cas, sur les terres publiques notamment, la récolte de matière ligneuse doit également être optimisée, le jardinage acérico-forestier s'avère le moyen privilégié pour préserver le potentiel acéricole tout en permettant la récolte de bois.

PROMOTION ET MARCHÉS

Geneviève Béland, directrice de la promotion et du développement des marchés à la

FPAQ a présenté un tour d'horizon détaillé des initiatives des dernières années et des projets à venir pour positionner l'érable et développer de nouvelles opportunités commerciales. Elle était assistée de ses deux collègues, Julie Barbeau et Johannie Coiteux. Cette présentation a mis en lumière la cohérence, les retombées et la vision portée par la stratégie de développement mise de l'avant depuis quelques années. En effet, la recherche scientifique combinée à une fine stratégie de relations publiques ainsi qu'à des efforts de promotion judicieux génèrent des retombées extrêmement encourageantes... et ce n'est pas terminé. La stratégie d'innovation proposée s'étend jusqu'en 2020.

ENFOUISSEMENT DE LA TUBULURE - L'EXPÉRIENCE ONTARIENNE

Keith Brown, acériculteur de la région du lac Saint-Joseph en Ontario, a partagé les résultats d'une étude réalisée par une chercheuse de l'Université Lakehead (Thunder Bay) portant sur l'enfouissement de la tubulure. En effet, depuis près de 30 ans, dans cette région de l'Ontario, des érablières sont exploitées à l'aide de tubulures enfouies. Selon M. Brown, cette pratique présente de nombreux avantages. Par contre, il importe de bien planifier les travaux de manière à minimiser les dommages racinaires qui risqueraient d'affecter la santé des érables.

ÉTUDE CONSOMMATEURS (SAVEURS DU SIROP D'ÉRABLE)

Christine Chénard de Citech agroalimentaire a présenté les résultats d'une étude réalisée à la demande de l'International Maple Syrup Institute (IMSI). Cette étude visait à mieux connaître la perception des consommateurs à l'égard des qualités recherchées dans le sirop d'érable. L'objectif était de jeter des bases pour développer un nouveau système de classification du sirop d'érable (uniformisé et basé sur la saveur). Les résultats de cette étude sont percutants et ont soulevé de nombreux commentaires. Plus de 300 consommateurs ont participé à cette étude. Or, selon cette étude, les consommateurs

québécois, ontariens et américains, même s'ils aiment le sirop d'érable, ont peine à reconnaître les nuances dans sa saveur (vanille, érable, empyreumatique, boisé, confiserie). En effet, dans la plupart des cas, ils sont incapables de déceler une différence entre les échantillons et, encore moins, d'en qualifier les subtilités. Tout au plus, les consommateurs québécois arrivent à différencier le sirop de table. Par contre, tous considèrent que la pureté et la couleur sont des facteurs déterminants dans le choix de leur sirop. Enfin, interrogés sur la perspective de se voir offrir un sirop d'érable au goût « vanillé », par exemple, ils ont immédiatement conclu qu'un tel sirop d'érable serait aromatisé « artificiellement ». Les résultats de cette étude remettent en perspective l'opportunité de généraliser un nouveau système de classement du sirop d'érable basé sur ses différentes saveurs.

ATELIER DE DÉGUSTATION

Depuis quelques années, en marge de son AGA, la Fédération propose un atelier de dégustation pour permettre aux acériculteurs et aux visiteurs de « tester » leur talent de goûteur. Ainsi, les personnes intéressées ont eu l'occasion de se rendre au kiosque tenu par Citech agroalimentaire pour déguster six échantillons de sirop d'érable et d'en noter leur appréciation. Par le passé, cet exercice visait à sensibiliser les acériculteurs à l'importance de détecter les défauts de saveur. Cette année, les échantillons proposés provenaient des mêmes barils que ceux ayant servi à l'étude consommateur présentée par M^{me} Chénard. Il s'agissait donc de « bons » sirops, sans défaut de saveur, dont les nuances avaient été identifiées par des experts (vanille, boisé, caramel, érable, etc.). Un sirop de table était glissé parmi les échantillons. En moyenne, les participants (principalement des acériculteurs) concentrés à la tâche et avec des choix de réponses ont réussi à noter correctement deux des six échantillons (incluant le sirop de table). C'est donc dire que, même pour des consommateurs sensibilisés, il est extrêmement difficile de qualifier les subtilités dans la saveur du sirop d'érable jugé « sans défaut de saveur ».

Série 1500

10 modèles de
23 à 59 HP
Avec ou sans cabine

Des tracteurs assortis
à vos besoins.

Des accessoires
appariés à votre tracteur.



C'est ça LA SÉRIE 1500

À vous déplacer avec nos nouveaux tracteurs de la Série 1500, vous vous sentirez millionnaire. Mais, la vraie sensation viendra lorsque vous y ajouterez les accessoires. Ceux qui aident à faire les travaux qui en valent la peine.

Ces robustes accessoires haute performance sont conçus spécialement pour la Série 1500. Nous parlons de : chargeurs, rétrocaveuses, accessoires d'aménagement paysager, tondeuses, herses, balais, souffleuses à neige et niveleuses. Chacun comprend : un système rapide et facile pour atteler et dételer, un joystick efficace et commode et une force fiable et polyvalente.

Vous aurez la sensation que vous pouvez faire n'importe quoi, absolument n'importe quoi. Et vous le pourrez.

Votre réseau de concessionnaires

AMOS
Agritibi R. H. Inc.

AMQUI
Machinerie J.N.G. Thériault Inc.

COATCOOK
Service agricole de l'Estrie

LAURIER STATION
Faucher & Faucher Laurier Inc.

LÉVIS (Québec)
Benoit Bilodeau inc.

LOUISEVILLE
Machineries Nordtrac Ltée

MONT-JOLI
Garage Paul-Émile Anctil Ltée

MONT-LAURIER
F. Constantineau Inc.

NAPIERVILLE
Hewitt Equipement Ltée

ROUGEMONT
Hewitt Equipement Ltée

ŠABREVOIS
Equipements Guillet Inc.

SAINT-ANDRÉ AVELLIN
Garage André Parisien

SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA
Garage N. Thiboutot Inc.

SAINT-BRUNO / (Lac St-Jean)
G. M. D. Inc.

SAINT-CYPRIEN
Alcide Ouellet & Fils Inc.

SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU
Groupe Symac, machinerie agricole

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
Aurélien Lessard Inc.

SAINT-HYACINTHE
Groupe Symac, machinerie agricole

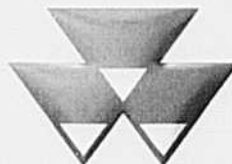
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN
Machineries Nordtrac Ltée

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES
Equipements
Yvon Rivard Inc.

SAINTE-JUSTINE
DE-NEWTON
R. Brisebois & Fils Ltée

SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE
Faucher & Faucher Inc.

WARWICK
Champoux machineries Inc.



MASSEY FERGUSON®

www.masseyferguson.com



Les gagnants du premier concours « Créatifs de l'érable »

La Fédération des producteurs acéricoles du Québec ainsi que Roland Del Monte, président d'honneur du tout premier concours s'adressant aux Créatifs de l'érable, organisé dans le cadre de La Route de l'érable, sont heureux de faire connaître les gagnants spécialisés dans les domaines de la pâtisserie, de la chocolaterie, de la boulangerie ou des glaces. Ces professionnels des desserts ont laissé libre cours à leur imagination et ont créé un entremets sucré délicieux et original à saveur d'érable.



Johann Coiteux

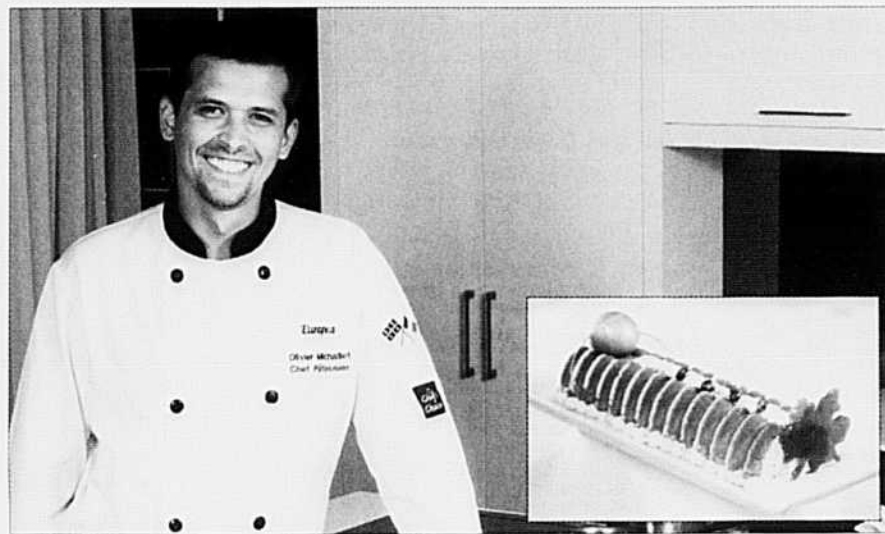
Agente de promotion, FPAQ

ET LES GAGNANTS SONT...

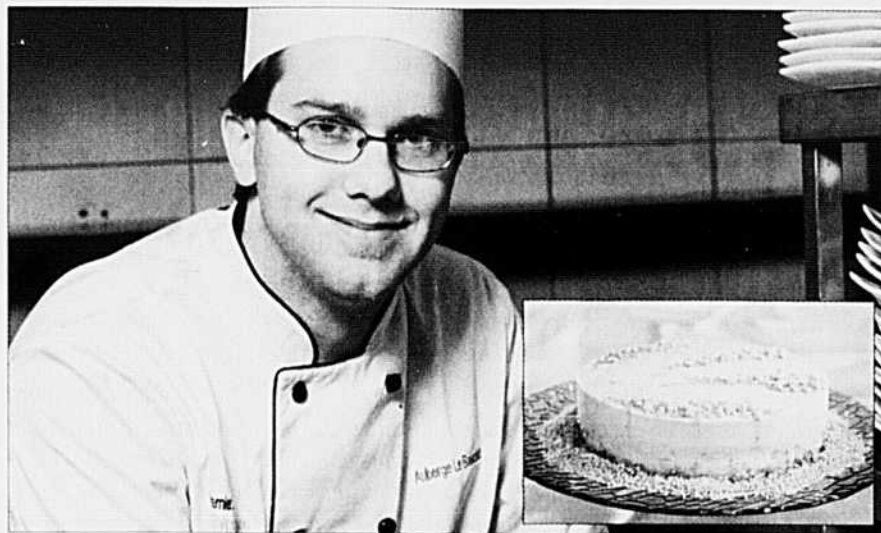
Richard Lachapelle, copropriétaire de la boutique Havre-aux-Glaces au marché Jean-Talon, à Montréal, a remporté le premier prix grâce à son « Brûlé à l'érable », un gâteau glacé au goût de caramel brûlé à l'érable, servi sur un délicieux croquant au chocolat praliné et présenté sous forme de bûche pour la période des fêtes.

Olivier Michallet, chef pâtissier du restaurant Europea, à Montréal, a gagné le deuxième prix pour son « Europerable », une bûchette à la meringue de noix de coco sur une mousse à l'érable.

Jean-Philippe Rocheleau, premier cuisinier de l'Auberge Le Baluchon, en Mauricie, a remporté le troisième prix pour son entremets « L'Érablier », une mousse à l'érable déposée sur une moelleuse génoise à l'érable.



De plus, le jury a accordé une mention spéciale à Christophe Morel, pâtissier réputé de la Pâtisserie Rolland, à Longueuil, pour la créativité exceptionnelle dont il a fait preuve dans l'élaboration de son entremets sucré « Allégorie », une mousse au chocolat sur un crémeux caramel à l'érable et à la fleur de sel.



Ces Créatifs de l'érable ajouteront leur création à leur menu tout au long de l'année, pour le plus grand plaisir des gourmets d'ici et d'ailleurs.

LE JURY ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury, composé de quatre personnes, soit deux membres de la Fédération, un journaliste et Roland Del Monte, pâtissier français de renommée internationale, nommé « Meilleur ouvrier de France » (MOF), et président d'honneur de ce premier concours, a évalué les entremets en fonction de trois principaux critères : l'originalité, la présentation et le goût.

Les participants devaient élaborer, pour six à huit personnes, une recette originale pour un entremets sucré utilisant au plus 12 ingrédients, incluant un produit d'érable pur à 100 % (sirop, beurre, tire, sucre ou flocons).

La Fédération des producteurs acéricoles du Québec vous invite à déguster les délicieux entremets à l'érable primés. Elle vous invite également à prendre la Route de l'érable en toute saison, aux quatre coins du Québec, et à découvrir ou à redécouvrir le savoir-faire culinaire de 76 de nos plus grands chefs et artisans, auxquels a été attribué le titre de « Créatif de l'érable ».

Pour plus d'information, consultez le site www.laroutedelerable.ca.

LT40 Hydraulique

PRODUIT JUSQU'À
400 PIEDS-PLANCHE PAR HEURE*

SPÉCIFICATIONS DE PERFORMANCE

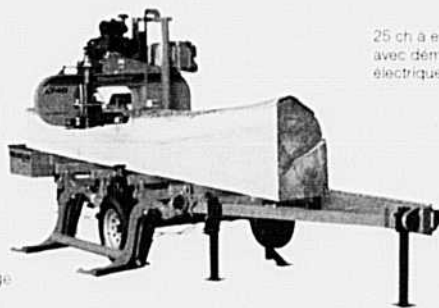
Bille - dimensions maximales **

Dia. 36 po (91 cm) x 21 pi (6,4 m)

Manutention de la bille : Hydraulique
(chargement, nivellement, immobilisation, rotation)

Avance de la tête de coupe : Système électrique 12 V (0,6 ch)

Position de l'opérateur : Marche ou siège (en option), ou pupitre de commande à distance fixe (en option)



25 ch à essence avec démarrage électrique



Système de montée/descente... réglage rapide du ratio, assisté par piston pneumatique. Également de NOUVEAUX contrôles d'avance et de retour !

LT28

PRODUIT JUSQU'À
200 PIEDS-PLANCHE PAR HEURE*

SPÉCIFICATIONS DE PERFORMANCE

Bille - dimensions maximales **

Dia. 32 po (81 cm) x 21 pi (6,4 m)

Manutention de la bille : Manuel (ensemble LDP, en option)

Avance de la tête de coupe : Manivelle (Dispositif moteur optionnel)

Position de l'opérateur : Marche

LT15

PRODUIT JUSQU'À
125 PIEDS-PLANCHE PAR HEURE*

SPÉCIFICATIONS DE PERFORMANCE

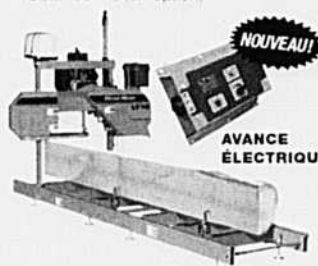
Bille - dimensions maximales **

Dia. 28 po (71 cm) x 11 pi (3,3 m)

Manutention de la bille : Manuel (tourne-bille)

Avance de la tête de coupe : Système amélioré à manivelle

Position de l'opérateur : Marche



NOUVEAU!

AVANCE ÉLECTRIQUE



Les lames Wood-Mizer sont disponibles en toutes longueurs, pour toutes marques de scies à ruban.

Wood-Mizer

www.woodmizer.ca

1.877.866.0667



Votre système d'évaporation à l'huile est-il énergétiquement efficace?

Alfa Arzate

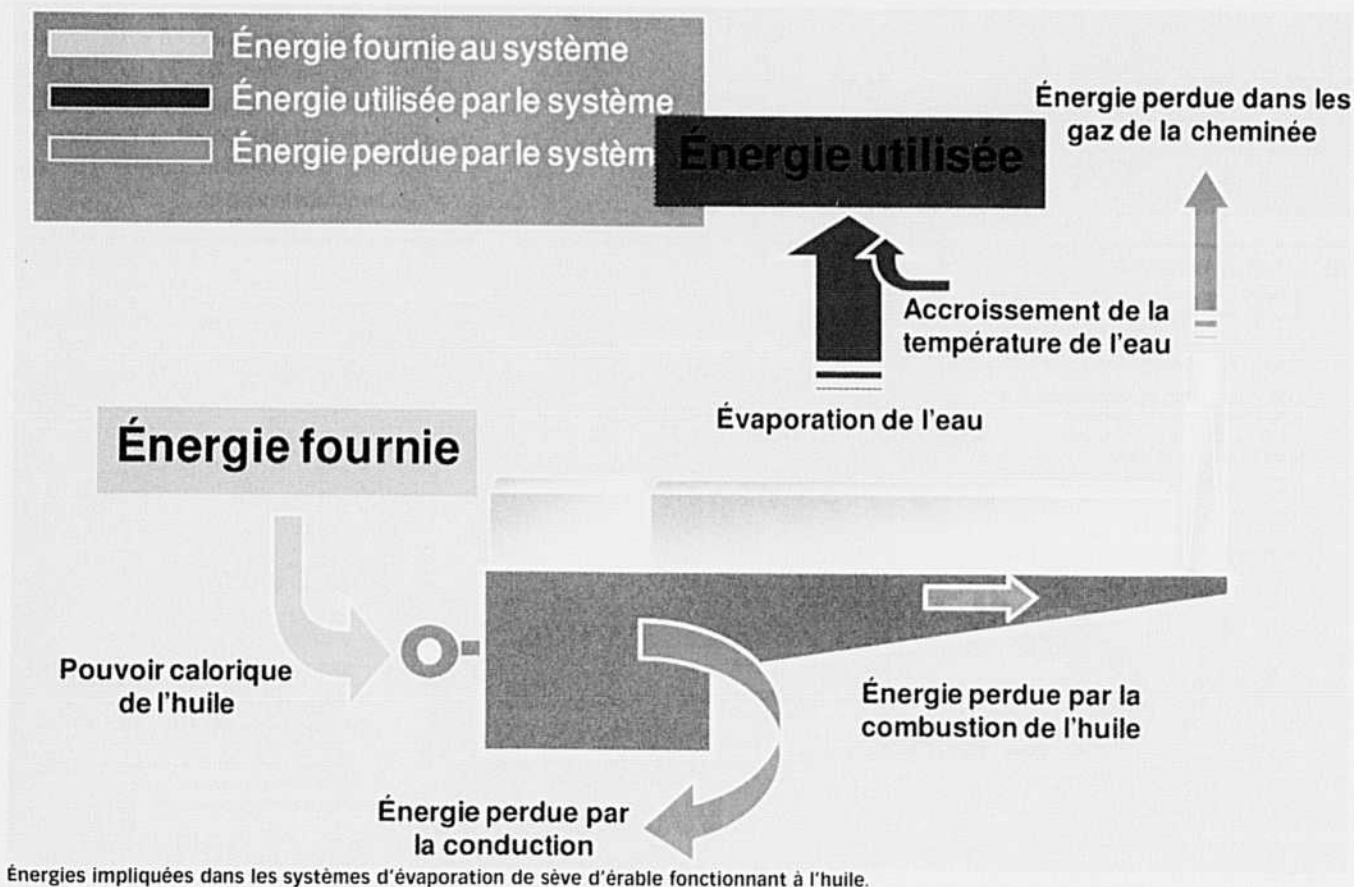
Chercheuse, Centre ACER

Compte tenu de son importance en termes d'investissement et du coût d'opération, le système d'évaporation est l'une des composantes majeures de la chaîne de production acéricole. La mesure de son efficacité énergétique demeure probablement l'un des meilleurs outils pour poser un diagnostic objectif quant au fonctionnement général de tout le système d'évaporation. En effet, même si une bonne efficacité énergétique ne peut garantir à elle seule la production d'un produit conforme à toutes les exi-

gences relatives à la qualité commerciale du sirop d'érable, elle en est cependant une condition essentielle. Une bonne analyse de l'efficacité énergétique du système d'évaporation permet de minimiser le coût de l'énergie nécessaire à l'évaporation de la sève d'érable qui reste l'un des principaux postes de dépenses.

L'efficacité énergétique est définie par le rapport entre la quantité d'énergie effectivement utilisée par le système d'évaporation de la sève d'érable et la quantité totale d'énergie fournie à ce même système. Ces énergies sont identifiées par les flèches bleue et orange à la figure 1.

L'énergie fournie est essentiellement générée par la combustion de l'huile à chauffage (mazout n° 2). Ce rapport d'énergie est obligatoirement inférieur à 100 % puisque le meilleur des systèmes présente toujours quelques pertes. La plus importante de ces pertes est celle causée par la chaleur transportée hors du système d'évaporation par les gaz de cheminée. À cette perte s'ajoutent la chaleur perdue à travers les parois de la chambre à combustion et du foyer et la chaleur perdue en raison d'une combustion incomplète qui se traduit, notamment par la présence de suie dans les gaz de cheminée.





La principale motivation qui devrait inciter chaque acériculteur à assurer un suivi périodique et rigoureux de l'efficacité énergétique de son système d'évaporation et à prendre tous les moyens possibles pour l'optimiser demeure le contrôle, sinon la réduction du coût d'évaporation de la sève d'érable.

De façon générale, un accroissement de 10 % sur l'efficacité énergétique des systèmes d'évaporation devrait permettre d'atteindre une économie d'environ 13 % sur le coût d'évaporation d'une livre de sirop d'érable. À titre d'exemple, pour un concentré à 8 °Brix, une amélioration qui ferait passer l'efficacité énergétique du système d'évaporation de 50 à 70 % permettrait une économie de l'ordre de 10 c/livre de sirop d'érable produit si le prix du combustible était de 75 c/litre, soit environ 40 \$/baril de sirop d'érable. Cette économie serait cependant de 17 c/livre de sirop d'érable produit si le prix du combustible était de 1,25 \$/litre, soit environ 70 \$/baril. **L'économie en ter-**

TABLEAU 1

Débit d'huile utilisée lors de l'évaporation	gal américain/h
Taux moyen d'évaporation à l'eau pure (Z)	gal imp./h
Température de l'eau alimentée au système d'évaporation	°C
Facteur R	
(taux moyen d'évaporation à l'eau pure/ Efficacité énergétique instantanée débit d'huile consommée)	gal imp. eau pure/gal américain huile %

mes de coût d'évaporation se transforme en bénéfice net pour l'entreprise, car l'ensemble des autres coûts demeure le même. De plus, l'optimisation énergétique des systèmes d'évaporation contribue à la réduction des gaz à effet de serre.

Le Centre ACER a mis en place un protocole afin de faciliter et standardiser la qualification de l'efficacité énergétique des systèmes d'évaporation fonctionnant à l'huile utilisés dans les sucreries. Il s'agit d'un outil nécessaire pour le diagnostic de la performance énergétique de ces systèmes. Le document comprend les cinq sections décrites ci-dessous :

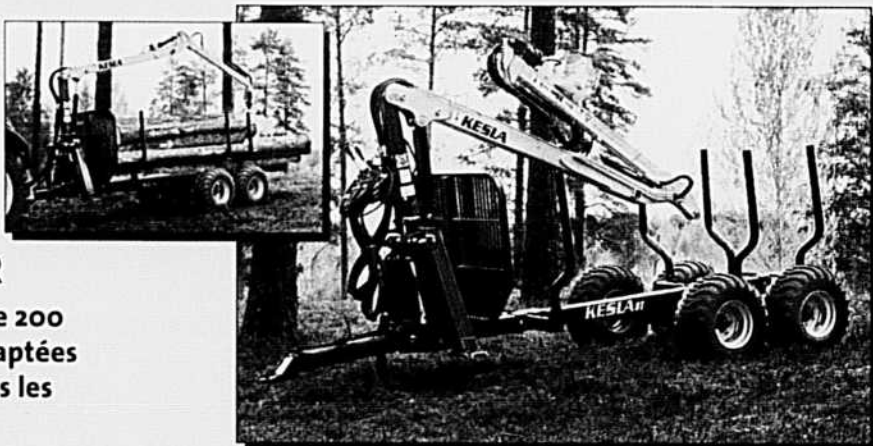
1- Caractéristiques techniques des composantes du système d'évaporation. Des tableaux permettant de compiler les données techniques potentiellement utiles des composantes du système d'évaporation sont présentés dans cette section.

2- Taux d'évaporation du système d'évaporation. Cette section décrit la démarche à effectuer pour déterminer la performance énergétique du système d'évaporation à l'eau pure et avec la sève d'érable. Le taux d'évaporation à l'eau est une valeur de référence décrivant le système. Lorsque le



**KESLA 200:
LA SÉRIE AGRICULTEUR**

Les grues forestières de la série 200 sont particulièrement bien adaptées pour le débardage du bois dans les exploitations agricoles.



	201	202	202T	203	203T	204T
Portée maximale	4,16 m	5 m	6,15 m	5,3 m	6,7 m	6,8 m
Capacité de levage à 4 m	400 kg	525 kg	490 kg	778 kg	691 kg	710 kg
Angle de rotation	400°	400°	400°	380°	380°	380°
Grappin: surface	0,18 m ²	0,18 m ²	0,18 m ²	0,18 m ²	0,18 m ²	0,19 m ²
Grappin: ouverture maximale	124 cm	124 cm	124 cm	124 cm	124 cm	123 cm
Poids total (incluant distributeur de sève, grappin, rotateur et base)	669 kg	700 kg	765 kg	965 kg	1030 kg	1095 kg



Machines agricoles

LES MEILLEURES MARQUES.

POUR PLUS D'INFORMATIONS: 819 379-8551
FAX: 819 379-6912 • WWW.MACHINERIE.COM



ÉVAPORATION

système d'évaporation atteint un certain état d'équilibre et le taux d'évaporation devient stable, les paramètres d'opération de la combustion (pression statique dans la chambre à combustion, température des gaz de cheminée, teneur en CO₂ et suie dans les gaz de cheminée) sont mesurés.

3- Efficacité énergétique instantanée.

Les calculs et tableaux nécessaires à déterminer l'efficacité énergétique instantanée du système d'évaporation sont présentés dans cette section. L'efficacité est évaluée à l'aide des données obtenues lors de l'essai telles que la consommation de mazout, le taux d'évaporation et la température de l'eau à l'entrée du système d'évaporation.

4- Système de préchauffage. La démarche à suivre pour évaluer l'effet du préchauffage sur l'efficacité énergétique instantanée du système d'évaporation est présentée dans cette section.

5- Diagnostic. Cette section est destinée à la compilation des résultats : le taux d'évaporation, la température des gaz de cheminée, la pression dans la chambre de combustion, le test de CO₂, le test de cheminée, l'efficacité de la combustion, etc. Une analyse comparative entre les résultats et des valeurs de référence permet de qualifier la performance énergétique du système d'évaporation. Les valeurs de référence ont été tirées de la Section 7 (Évaporation de l'eau ou du concentré d'eau d'érable) du

TABLEAU 2

Paramètre	Valeur de référence
Efficacité énergétique ciblée	75 %
Température gaz de cheminée	400 à 575 °F
Température d'alimentation avec préchauffeur	environ 180 °F
Pression chambre combustion (négative)	0,01 à 0,02 po d'eau
Test de fumée	1 (Excellente)

Cahier de transfert technologique en acériculture (Allard G.B. et Belizle M., 2004).

Bien qu'une amélioration de l'efficacité énergétique du système d'évaporation permette généralement d'établir des conditions d'opération facilitant le contrôle de certains paramètres de procédé, son effet sur la conformité générale du sirop d'érable demeure indirect et difficile à quantifier. Suite à l'optimisation énergétique du système d'évaporation faite par un technicien qualifié, il est absolument nécessaire d'harmoniser les composantes faisant partie de ce système (chambre de combustion, brûleurs, foyer, cheminée d'évacuation des gaz, casseroles à plis et à fond plat, hotte à vapeur, préchauffeur, système de transfert, instrumentation...) et de s'assurer de leur bon fonctionnement. En effet, si l'harmonisation des composantes pour chaque système d'évaporation permet une bonne distribution et un transfert de chaleur vers la sève d'érable en évaporation, elle peut contribuer efficacement au développement d'arôme et de couleur qui définissent la valeur commerciale du sirop d'érable.

Le protocole est maintenant disponible à la page Web du Centre ACER à l'adresse suivante : www.centreacer.qc.ca/publications/ProtocolesVideos/ProtocoleVideo.html

Des vidéos décrivant chacune des étapes de ce protocole, ainsi qu'une feuille de calcul seront disponibles à cette même adresse à la fin du mois de novembre 2008.

Siège social et station expérimentale en acériculture

142, rang Lainesse

Saint-Norbert d'Arthabaska

(Québec) G0P 1B0

Téléphone : 819 369-4000

Télécopieur : 819 369-9589

Laboratoire de recherche

3600, boulevard Casavant Ouest

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

Téléphone : 450 773-1105

Télécopieur : 450 773-8461

Site Web : www.centreacer.qc.ca/+

Acériculteurs et efficacité énergétique : un sondage est en cours

En collaboration avec le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), Hydro-Québec et le Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA) a amorcé un projet intitulé « Efficacité énergétique à la ferme – Stratégies d'intervention privilégiées pour rejoindre les producteurs agricul-

coles et les conseillers qui les desservent ». Ce projet débute par un portrait des attitudes des producteurs agricoles face à l'efficacité énergétique. Le Groupe AGECO a donc été mandaté par l'UPA pour mener une enquête téléphonique auprès des agriculteurs dans cinq secteurs de production, dont l'acériculture.

Ainsi, au cours des prochaines semaines, si

vous êtes acériculteur, vous pourriez être contacté pour participer à ce sondage. Il ne vous faudra que quelques minutes pour répondre à l'enquête. Votre collaboration est importante pour identifier des pistes de solution pour améliorer l'efficacité énergétique des entreprises acéricoles.

(Nous vous remercions de votre collaboration.)



Nos érablières. Pourquoi les conserver. Comment les exploiter.

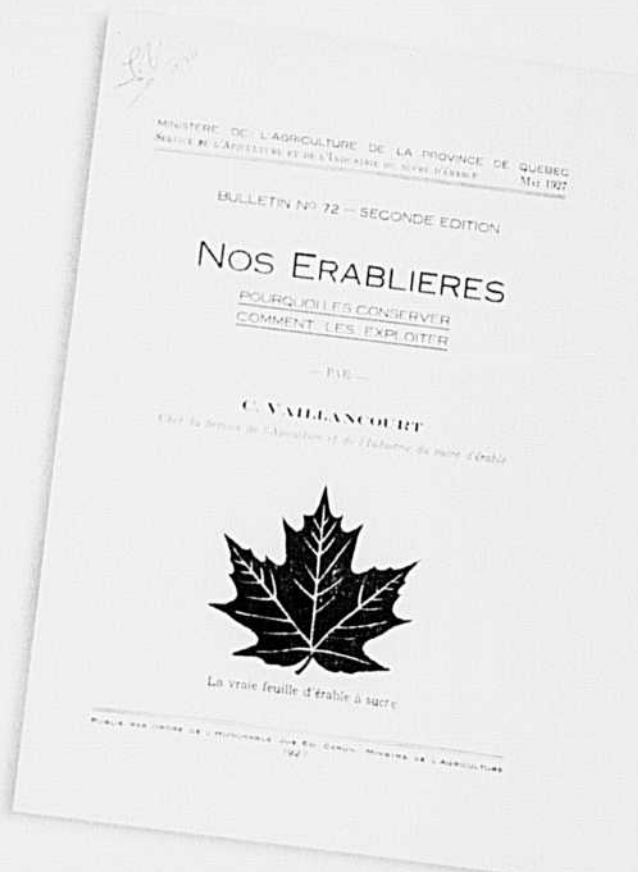
La Fédération vient de recevoir un exemplaire original du bulletin n° 72 produit par le ministère de l'Agriculture de la province de Québec en 1927 intitulé « Nos érablières. Pourquoi les conserver. Comment les exploiter. » Cette lecture nous replonge dans une époque passée, mais dont les enjeux sont toujours d'actualité.

Anne-Marie Granger-Godbout

Agr., secrétaire adjointe à la FPAG

L'auteur, Cyrille Vaillancourt (1892-1969), était un visionnaire et un pionnier. Il souhaitait donner plus de pouvoir aux acériculteurs afin qu'ils obtiennent des prix équitables et qu'ils prennent le plein contrôle de leur production. Il fit ses études au collège de Lévis et à l'Université Laval. Il devint chef du service de l'apiculture et de l'industrie du sucre d'érable en 1918. Il fonda la Coopérative des producteurs de sucre d'érable de Québec (aujourd'hui Citadelle) dont il fut le gérant de 1925 à 1969.

(Merci à Jean-Pierre Vaillancourt pour ce cadeau que la Fédération conservera précieusement.)

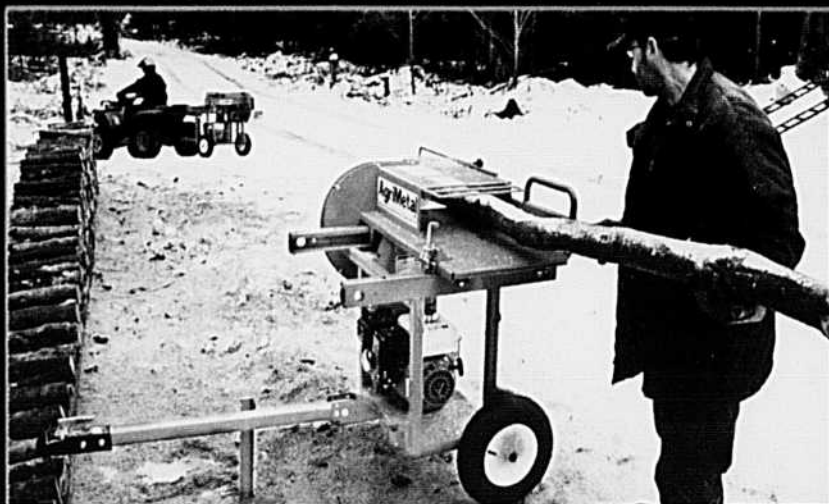


BANC DE SCIE MOBILE

**SPÉCIALEMENT CONÇU
POUR LA DÉCOUPE
DE BOIS DE CHAUFFAGE
ARBORANT UN DIAMÈTRE
DE 5 1/2" ET MOINS.**

Facile à opérer. Diminue le risque de problèmes de courbature. Doté d'une lame au carbure, le MBS excelle dans la découpe de bois franc et sec comparativement à une scie à chaîne qui s'émousse rapidement.

AgriMetal



Visionnez-le en action à www.agrimetal.com ☎ 1-888-398-6883



PRODUCTION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

1

Année	Sucre (livres)	Sirop (gallons)
1918	10 173 662	1 928 201
1919	12 157 448	1 470 775
1920	15 615 141	1 449 649
1921	12 228 514	1 375 635
1922	9 016 650	1 575 074
1923	8 215 975	1 250 650
1924	8 876 525	1 176 656
1925	9 549 837	1 954 984
1926	6 405 143	960 772

Extrait :

En 1926, la récolte américaine a été de plusieurs millions de livres plus élevée que celle du Canada. En effet en 1926, d'après les statistiques des États-Unis, la production totale de sucre et sirop d'érable a été de 34 776 000 livres. [...]

Je voudrais [...] m'attacher à développer les principales raisons pour lesquelles nous devrions conserver et même multiplier nos érablières. L'érable est producteur de bon combustible; l'érable fournit un bois précieux pour l'industrie; l'érable est producteur de sucre. Ces propriétés précieuses de l'érable nous engagent d'elles-mêmes à la conservation scrupuleuse et jalouse, j'oserais dire, de nos érablières.

De beaux et grands érables ornaient autrefois ces lieux ravagés par la hache du bûcheron, peut-être bien intentionné. [...] Oui, nos pères furent de courageux défricheurs. Donner le sol à l'agriculture et le pain à leurs enfants, telle était leur ambition. Mais, s'ils revenaient au milieu de nous, ne nous conseilleraient-ils pas le respect de notre érable pour en retirer le plus de bénéfices possible? [...]



Photo : Archives TCN



L'érable est une source de revenus

L'exploitation sucrière est proche parente de l'agriculture : j'ose même les qualifier de sœurs jumelles. « Encourager la première, c'est améliorer la seconde », écrit M. C. Dupuy.

Les travaux de la sucrerie assurent un accroissement du budget familial tout en fournissant une occupation saine et agréable. Quelle autre occupation plus rémunératrice pourrait-on se donner à ce temps de la fonte des neiges, où les chemins sont impraticables? Les préparatifs éloignés des semailles sont achevés et le soin des étables ne peut occuper toute la maisonnée. Quel trésor alors que l'érable!

L'industrie du sucre ne paie pas pour celui qui n'a pas de méthodes et qui travaille machinalement et sans ordre. Mais pour le fabricant soigneux et actif, raisonné et méthodique, ça paie et largement.

On considère que la culture du grain et du foin est payante. « Un arpent en érable paie mieux encore », dit J.-H. Lefebvre.

N'ayons crainte d'améliorer notre produit national. Les acheteurs deviendront de plus en plus nombreux et les prix seront plus rémunérateurs.

Résumons brièvement les raisons qui doivent pousser nos agriculteurs à conserver leurs érables, à s'en procurer s'ils n'en ont pas et s'il y en a d'inexploitées dans les alentours. D'abord, pour se donner le printemps une petite industrie agréable et payante, quoi que l'on dise, se mettre à l'abri de la disette de sucre et s'assurer un approvisionnement de bois de qualité supérieure. Voilà pourquoi c'est un si grand mal que la dilapidation de nos érables et pourquoi il serait utile de reboiser en érables nos endroits dévastés; c'est même un devoir, pour les bons amis de la forêt et de la ferme, de veiller à la conservation des érables; c'est aussi une obligation d'étudier la possibilité et l'utilité économique de leur augmentation par le reboisement.

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI?

Aujourd'hui, les érables situés en zone agricole sont visés par la Loi sur la protection du territoire agricole. De plus, pour les terres du domaine de l'État, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec s'est engagé à réserver 25 000 hectares d'érables pour le développement éventuel de l'acériculture. Enfin, tant dans la zone verte que sur les terres publiques, la « norme de jardinage acérico-forestier » donne des balises sur les traitements sylvicoles permettant d'assurer la pérennité et le développement du potentiel acérico-forestier.

Année	Québec ¹		Autres provinces ²		États-Unis ³		Total
	Livres	%	Livres	%	Livres	%	
1995	45,0	72,6	5,0	8,0	12,1	19,4	62,1
1996	52,0	69,3	6,0	7,9	17,2	22,8	75,2
1997	58,0	75,4	4,7	6,1	14,3	18,5	77,0
1998	54,2	76,0	4,3	6,1	12,8	17,9	71,0
1999	68,7	79,3	5,0	5,5	13,0	15,2	86,8
2000	85,8	81,2	6,3	6,0	13,5	12,8	105,6
2001	62,4	79,7	4,3	5,5	11,6	14,8	78,2
2002	71,6	78,0	5,3	5,7	15,0	16,3	91,9
2003	86,0	81,9	5,3	5,1	13,7	13,0	105,0
2004	86,4	79,6	5,5	5,1	16,6	15,3	108,5
2005	74,0	79,1	5,9	6,3	13,7	14,6	93,6
2006	68,6	75,2	6,6	7,2	16,0	17,5	91,2
2007	61,7	75,3	6,3 ⁴	7,7	13,9	17,0	81,8
2008	58,8	71,0	6,0 ⁴	7,3	18,0	21,7	82,8

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à la production totale (dernière colonne)

Sources : B.S.Q., 1970 à 1996 : FPAQ, 1997 et 1998 : GREPA, 1999, 2000, 2001 : AGÉCO et FPAQ, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008

² Statistique Canada, no 23-221-X1B au catalogue (ISSN : 1481-6229) 2007

³ New England Agricultural Statistics Service (U.S.D.A., 12 juin, 2008)

⁴ Estimation FPAQ et Filière acérico-forestière - Révisé

CARTES D'AFFAIRES

Cet espace vous est réservé

AGRICULTEURS, achetez directement du manufacturier.
Nous fabriquons votre revêtement métallique sur mesure,
dans un délai de 36 heures.

(tôle galvanisée ou peinte)
Choix de 15 couleurs

Nous avons aussi du revêtement intérieur de P.V.C.

TÔLE Vigneault Inc.

Maximum de résistance. Beauté durable.

Sans frais : 1 888 428-9921 • Télécopieur : 418 428-4545
2470, route 165, St-Ferdinand, QC Courriel : tolevigneault@qc.aira.com • site web : tolevigneault.com



LE MAGAZINE JAPONAIS *ECLAT* EN VISITE AU QUÉBEC

Yoko Arimoto parcourt la Route de l'érable

Johannie Coiteux

Agente de promotion, FPAQ



La Route de l'érable fait parler d'elle... même au Japon! La Fédération des producteurs acéricoles a été très heureuse d'accueillir Yoko Arimoto, vedette gastronomique et porte-parole de l'érable au Japon. M^{me} Arimoto était accompagnée de l'équipe de production du magazine féminin haut de gamme *Eclat* pour un reportage sur l'érable. Durant une semaine au mois d'octobre, ils ont découvert une douzaine d'établissements membres de la Route de l'érable, qui leur ont servi l'érable de l'entrée au dessert de manière originale, parfois inusitée et toujours avec un souci de

dépassement de soi. Un reportage de 16 pages paraîtra en octobre 2009 dans ce magazine japonais.

M^{me} Arimoto, qui est venue au Québec il y a deux ans pour un reportage sur l'érable avec le magazine *Marisol*, a tenu à souligner le raffinement dont ont fait preuve les chefs dans la façon de cuisiner avec l'érable en comparaison à sa dernière visite. Il est donc très encourageant de constater que les Créatifs de l'érable usent de plus en plus d'imagination pour épater les consommateurs venus de partout dans le monde pour goûter leurs créations!



Abonnez-vous à : **LA TERRE** DE CHEZ NOUS

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-8483 poste 7274, 7413 www.laterre.ca

Depuis 1929, *La Terre de chez nous* est le pilier de l'information agricole au Québec. Chaque semaine, plus de 100 000 lecteurs la consultent.

Avec votre abonnement, vous recevrez aussi les publications suivantes :
Bovins du Québec • Forêts de chez nous • Grandes Cultures • L'Utili-Terre • plus tous les dossiers spéciaux

Je m'abonne

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : (____) _____

Courriel : _____

Abonnez-moi à *La Terre de chez nous* pour :

Québec 1 an: 58,70 \$ 2 ans: 95,95 \$ 3 ans: 118,52 \$ (Taxes incluses)

Chèque

Cartes de crédit (Visa/Master Card)

Ci-Joint la somme de : _____ \$

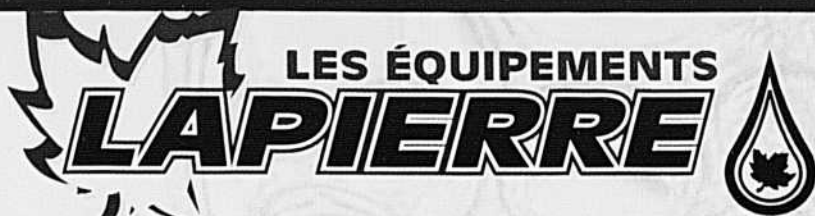
No. : _____

Exp. : ____/____/____

TPS : R 1218 5132 3
TVQ : 1006 1126 05

Prix en vigueur au Québec jusqu'au 31 juillet 2009
Extérieur du Québec : contactez-nous.

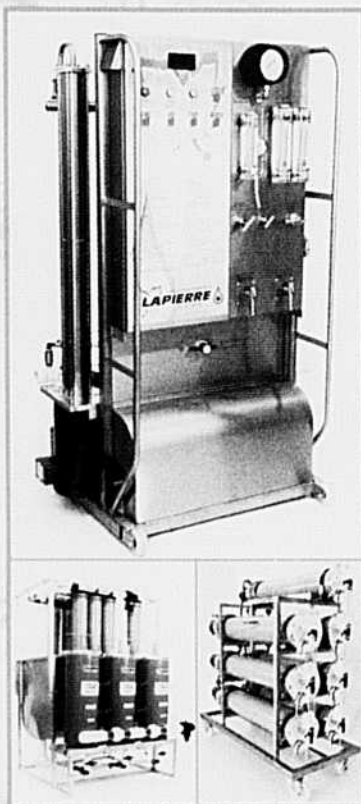
Signature _____



Quel est le lien entre les accords de Kyoto et Lapierre ?

Les concentrateurs Lapierre ont un impact important sur l'environnement; en effet nos appareils en opération depuis plus de 20 ans contribuent à faire économiser à l'industrie de l'acériculture l'équivalent de plus de 65 Millions de litres d'huile à chauffage soit plus de 200 000 tonnes de gaz à effet (GES) par année. Plus que tous nos compétiteurs réunis.

Les concentrateurs Lapierre ont un impact important sur la réduction des gaz à effet de serre...



Le concentrateur Lapierre c'est:

- *Sa fiabilité à toute épreuve...*
- *Son efficacité démontrée après plus de 20 ans...*
- *Sa simplicité et sa facilité de maintenance...*
- *Capacité de 100 à 2400 GPH*
- *Sans contredit, le meilleur concentrateur d'eau d'érable sur le marché...*

Pas étonnant que le concentrateur Lapierre soit la marque numéro 1 de l'industrie acéricole



Aussi disponible: la Famille de concentrateurs Lapierre Junior de 100 à 200 GPH. La qualité et la fiabilité des grands à prix abordable.

Appelez-nous maintenant pour acheter, modifier ou augmenter la capacité d'un concentrateur existant de n'importe quelle marque !

ST-LUDGER : 519.548.5454

WATERLOO : 450.539.3663

INFO@EQUIPEMENTSLAPIERRE.COM

lapierre waterloo small

les Équipements d'érablière CDL inc.

fier d'innover

CDL inc.

257, route 279,
Saint-Lazare (Qc)
G0R 3J0
Télec.: 418 883-4159



**ÉVAPORATEURS
DALLAIRE**

1 800 361-5158

www.cdl-dallaire.com

418 883-5158

NOUVEAU

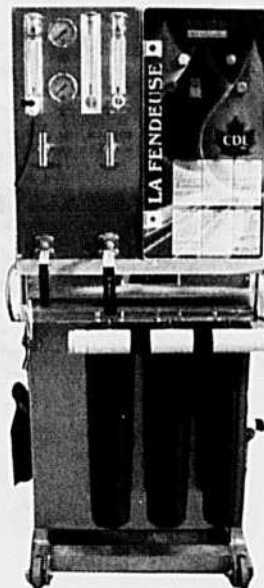
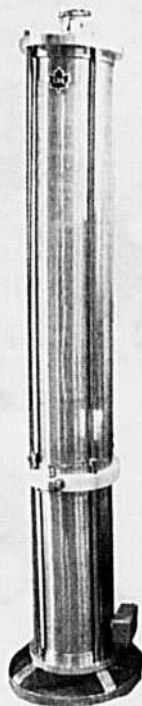
Baril en acier inoxydable

Design permettant un lavage sanitaire.

Fait en acier inoxydable 304.
Sans joint de soudage.



**LE SEUL ET
L'UNIQUE**



Concentrateur d'eau d'érable

Reconnu comme LE PLUS PERFORMANT sur le marché.

Osmose sans interruption et encrassement minimal des membranes pour un bris de 10 à 15 pendant toute la journée.

Son système de recirculation unique et très puissant prolonge la vie de la membrane car il agit en pression positive élevée.

Faible coût d'énergie pour un plus grand débit.
Matériaux haut de gamme de grade alimentaire et en acier inoxydable.
Compact et extensible sur le même boîtier.

LES ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRE CDL INC.

Centre de distribution CABANO
15, route 185, Cabano (Québec)

Tél. : 418 854-5158 • sans frais : 1 877 854-5158

Centre de distribution SHEFFORD

2981, route 112, Canton de Shefford (Québec)
Tél. : 450 539-2225

Division DALLAIRE

280, chemin Saint-Hilaire, Saint-Évariste (Québec)
Tél. : 418 459-6218 • sans frais : 1 800 459-6218

NOS REPRÉSENTANTS

Yves Asselin
Beauce Sud, Amiante
Tél. : 418 335-6713
Cell. : 418 222-3367

Daniel Bélanger
Vallée de la Matapédia,
Gaspésie-Nord
Tél. : 418 629-5652
Cell. : 418 629-0639

Yvan Bourdeau
Valleyfield,
Montérégie-Ouest
Tél. : 450 826-0349
Cell. : 450 370-6307

Dominic Desnoyers
Bellechasse, Québec,
Île d'Orléans, Côte de Beauré
Tél. : 418 883-3710
Cell. : 418 569-1310

Jocelyn Dumont
MRC d'Arthabaska,
de Drummond et d'Asbestos
Tél. : 819 478-0342
Cell. : 819 350-8383

Claude Fecteau
Baies des Chaleurs,
Gaspésie-Sud,
Nord-Est du Nouveau Brunswick
Tél. : 418 865-2041
Cell. : 418 865-3365

Serge Fortier
Beauce,
Lotbinière (Aut. 20 Sud)
Tél. : 418 642-2939
Cell. : 418 883-5594

Germain Fortin
Estrie, Ontario,
Témiscamingue
Tél. : 450 539-2225
Cell. : 450 525-2232

Guy Maheux
Beauce-Est
Tél. : 418 593-3804 / 593-3805
Cell. : 418 226-7803

Guy Breault
Lanaudière
Tél. : 450 834-4404
Cell. : 450 916-7805

Daniel Guay
Portneuf, Mauricie, Lotbinière
(Aut. 20 Nord)
Tél. : 418 875-4609
Cell. : 418 873-0098

Patrick Lang
Bas du Fleuve-Est
Tél. : 418 899-1273
Cell. : 418 860-6008

Rejean Pelletier
Bas du Fleuve-Ouest, Nouveau
Brunswick, Nouvelle Écosse
Tél. : 506 739-7682
Cell. : 506 740-0511

Stéphane Pelletier
Montmagny, l'Islet
Tél. : 418 359-2200
Cell. : 418 356-6100

Carl Plante
Mégantic, Coaticook,
Asbestos
Tél. : 418 443-2494
Cell. : 819 578-9890

Lionel Turmel
Frontenac-Amiante,
Bois-Francs
Tél. : 418 253-6768
Cell. : 418 389-7045

Yvan Gaudet
Témiscamingue
Cell. : 819 629-4157